

VENDEE

N° I.S.S.N. = 1169-1199

LA ROCHE-SUR-YON



AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE



BULLETIN PERIODIQUE DE LIAISON
PHILATELIE - MARCOPHILIE - HISTOIRE POSTALE



2 LA ROCHE-sur-YON (Vendée) — L'Eglise - Saint-Louis et la Statue de Napoléon

N° 78 MARS 1998

AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

C.C.P. 2898.26 M NANTES

Siège social : 49, rue du Dr Cullère - 85000 LA ROCHE-SUR-YON

CE QU'ELLE EST :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE, fédérée sous le numéro 234 XV, compte une section adultes et une section jeunes.

M. Michel AUDUREAU occupe la charge de Président.

CE QU'ELLE OFFRE :

- ⇒ Des réunions mensuelles.
- ⇒ La revue fédérale "Philatélie Française" consultable aux réunions mensuelles.
- ⇒ Un service d'échanges au moyen de circulations à domicile.
- ⇒ Un service de nouveautés France et Monaco (tous les deux absolument gratuits).
- ⇒ Un BULLETIN PÉRIODIQUE gratuit dont vous avez un exemplaire sous les yeux.

- ⇒ Une bibliothèque.
- ⇒ Du matériel à prix réduit.
- ⇒ Des informations en tous genres.
- ⇒ Des projections de documents
- ⇒ Des échanges.
- ⇒ Des mini-bourses entre adhérents et autres sociétés philatéliques
- ⇒ Des réponses aux questions posées quant à votre collection.
- ⇒ Etc...

LES REUNIONS

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er jeudi du mois à 20 h 30 et le 1er dimanche du mois à 9 h 30 au 29 rue Anatole France.

Les jeunes se réunissent également le 1er dimanche du mois à 9 h 30 au 29 rue Anatole France.

REUNIONS MENSUELLES 1998

29, rue Anatole France - LA ROCHE SUR YON

Le JEUDI à 20 h 30 ou le DIMANCHE de 9 h 30 à 12 h

ADULTES et JEUNES			JEUNES	
JEUDI	8 JANVIER	Galettes		
DIMANCHE	15 FEVRIER	Echanges		
DIMANCHE	8 MARS	Bulletin, Conférence (Laporte)		DIMANCHE 1er FEVRIER
JEUDI	2 AVRIL	Conférence (Hingan)		DIMANCHE 1er MARS
DIMANCHE	19 AVRIL	Mini-Bourse avec autres amicales		DIMANCHE 5 AVRIL
JEUDI	7 MAI	Conférence (Pauvert)		DIMANCHE 3 MAI
JEUDI	4 JUIN	Bulletin, Conférence (Belleil)		DIMANCHE 7 JUIN
DIMANCHE	20 SEPTEMBRE	Bulletin, Echanges		DIMANCHE 6 SEPTEMBRE
DIMANCHE	18 OCTOBRE	Echanges		DIMANCHE 4 OCTOBRE
JEUDI	5 NOVEMBRE	Conférence (Marjany)		DIMANCHE 8 NOVEMBRE
DIMANCHE	15 NOVEMBRE	Mini-bourse avec autres amicales		DIMANCHE 6 DECEMBRE
JEUDI	3 DECEMBRE	Conférence (Audureau)		

DIMANCHE 13 DECEMBRE ASSEMBLEE GENERALE à 9 h

DATES DES PRINCIPALES MANIFESTATIONS DE 1998

(en rapport avec les activités de l'A.P.Y.)

- 18 Janvier : 16è Salon des Collectionneurs - La Roche-sur-Yon
- 21 et 22 Février : Journée du timbre - La Roche-sur-Yon
- 29 au 31 Mai : Congrès et Exposition Nationale - Dunkerque
- 24 et 25 Octobre : Congrès et Exposition G.P.C.O. - Niort

BULLETIN DE L'AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

SOMMAIRE

N°78

Mars 98

1	Editorial.	Michel Audureau
2 à 5	Assemblée Générale.	Michel Fournier
6-7	Les prolongations.	Michel Fournier
8	Composition du Conseil et du Bureau.	
9	Mini-Bourse du 19 avril.	
10 à 15	Les statuts.	
16-17	Le conseil de l'amicale vous informe.	Michel Fournier
18-19	La vie de l'amicale et le salon des collectionneurs.	Michel Audureau
20 à 31	Les marques postales de la Roche-sur-Yon (suite).	Yves Pauvert
32	La Poste en Vendée.	
33	Les nouveautés et les variétés.	
34 à 37	Compte-rendu réunion G.P.C.O.	
38-39	Les "Zemtvos" dans la philatélie russe.	Michel Bonnet
40-41	La Gazette du G.P.C.O.	
42 à 45	Les machines à affranchir.	Gérard Delmarre
46	La journée du timbre	
47	Humour au début du siècle	Claude Lapétina

Directeur de la publication : Michel Audureau.

Comité de Rédaction : Claude Belleil - Claude Lapétina - Michel Audureau.

Comité de Lecture : Michel Fournier - Gérard Abert.

Impression des textes : Imprimerie municipale.

Impression de la couverture : Crédit Mutuel.

Reproduction, même partielle, des articles de ce bulletin strictement interdite,
sauf autorisation écrite du conseil de l'APY- Dépôt légal n° 1169-1199

Bulletin déposé le 28 février 1998

EDITORIAL

SOYEZ CURIEUX

« La curiosité est un vilain défaut » a-t-on l'habitude de dire. Sans elle, pourtant, l'homme serait encore à l'âge de la pierre. Et, en philatélie, la curiosité n'est-elle pas plutôt une qualité?

Le collectionneur est d'abord un curieux. Il suffit de voir comment il se comporte dans une brocante ou dans un salon comme celui du 18 Janvier. Il fouille, il scrute, il cherche à compléter sa collection.

En commençant par acheter les timbres qui manquent dans sa collection pour « boucher », comme disent certains, les cases de son album, il s'engage déjà dans la philatélie, n'en déplaise à ceux qui n'y voient qu'une distraction sans panache. Puis, il s'intéressera à un thème, à un timbre, à l'histoire d'un pays ou plus simplement à l'histoire postale de son département ou de sa ville. Quelle que soit sa voie, ce collectionneur devra se montrer **curieux**, chercheur, s'il veut, en assouvissant sa passion, améliorer ses connaissances et son savoir.

Une collection à thème bien fournie, ça s'expose sur le plan départemental, régional, national voire international. Ce fut le cas pour notre ami Michel BONNET récompensé à MOSCOU. Plutôt qu'un défaut, cela devient une qualité. Alors, « **soyez curieux** », je vous encourage à l'être.

Voyage à l'Imprimerie des Timbres poste
de Périgueux

Le Mercredi 21 Octobre 1998

Inscrivez-vous auprès de Claude Belleil avant le
1er Juillet impérativement.

ASSEMBLEES GENERALES DU 14 Décembre 1997

Les adhérents ayant été régulièrement convoqués, le Président ouvre la séance à 9H20.

42 membres ayant élargé la feuille de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président adresse quelques mots de bienvenue aux membres présents puis passe à l'ordre du jour.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Des contradictions ayant été constatées au niveau des articles 6 et 15 des statuts, une nouvelle rédaction de ceux-ci est proposée à l'A.G.EX.

article 6 : Composition.

Proposition : « *L'association se compose :*

1° - de Présidents d'honneur, de Membres d'honneur choisis parmi les philatélistes qui ont rendu des services éminents à l'association ».

article 15 : Assemblée Générale Ordinaire.

Proposition (6° paragraphe) : « *Elle élit les Présidents d'honneur, les Membres d'honneur et les Membres honoraires sur proposition du Conseil de l'Amicale.*

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle des membres actifs ».

Après discussion, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.



Une assemblée à l'écoute

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En ouvrant la séance, le Président demande d'observer une minute de silence en mémoire de M Fernand GAUTHIER, décédé, puis il passe à l'ordre du jour.

Lecture du P.V. de l'A.G. 1996 :

M. PAUVERT donne lecture de ce P.V. qui est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral et bilan des activités 1997 :

Le Président remercie tout spécialement Mme PAUVERT, qui a dû démissionner, pour raison de santé, de son poste de secrétaire, pour son dévouement et son travail accompli au sein de l'A.P.Y. Il remercie également tous les membres du Conseil qui l'ont aidé dans son travail.

Si tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints, une légère amélioration a pu être constatée dans l'ensemble.

Le Salon des Collectionneurs connaît un succès toujours croissant.

Il n'y a toujours aucun adhérent jeune à l'A.P.Y., mais les actions entreprises dans les collèges HERRIOT et GONDOLIERS sont encourageantes.

L'impression du bulletin qui doit être avant tout un outil de liaison a été améliorée, mais le Président déplore que les articles de fond soient insuffisants.

On constate une absence totale d'échanges au cours des réunions mensuelles et la fort intéressante conférence du Président du G.P.C.O. fut loin d'avoir connu le succès qu'elle méritait.

Les mini-bourses seraient catastrophiques s'il n'y avait la présence de membres d'autres associations.

Sujets de satisfaction néanmoins : le service des nouveautés et celui des circulations ainsi que la bonne santé des finances.

Le Président conclut son rapport en lançant un appel à la participation de tous.

Les adhérents :

L'année 1997 a vu l'arrivée d'un nouvel adhérent et le départ des trois autres, dont un par décès. L'effectif au 14 Décembre 1997 était de 79 adhérents.



Il y a une chaise vide. Qui manque ?

Cotisation 1998 :

Le Conseil propose le maintien de la cotisation à 100F mais, après diverses propositions et discussion, l'Assemblée décide par 28 voix pour, 4 contre et 9 abstentions d'en fixer le montant à 110F se répartissant comme suit : Fédération : 20F, G.P.C.O. : 10F, G.P.V. : 5F, A.P.Y. : 75F.

Compte-rendu de la situation financière :

Le Trésorier commente le compte-rendu financier distribué aux membres et joint en annexe. La situation de trésorerie demeure excellente malgré un résultat de gestion déficitaire de 10.547F.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

La conclusion du rapport proposant à l'Assemblée de féliciter le Trésorier pour le travail accompli et de lui donner quitus de sa gestion 1996-1997. Le compte-rendu financier est adopté à l'unanimité moins une abstention. Les comptes de l'exercice 1995-1996 n'ayant pas, par omission, été contrôlés, ceux-ci devront être vérifiés par Mlle CLERC et M.FOURNIER.

Compte-rendu de l'activité « nouveautés » :

Le responsable annonce que 131 nouveautés ont été émises par LA POSTE en 1996 et 208 en 1997. Les règlements s'effectuent de façon généralement rapide. Un rajustement des abonnements sera mis en place à compter du 1er Janvier. Les intéressés auront connaissance des nouveaux tarifs.

Compte-rendu de l'activité « circulations » :

Le responsable se réjouit : 1997 fut une bonne année qui connut 31 bénéficiaires pour 14 circulations avec un total de prélèvements de 20.138,20F soit une moyenne de 1.438F par circulation.

Programme des réunions 1998 :

Le calendrier a été distribué aux membres présents. Certaines réunions auront lieu le Dimanche pour satisfaire les membres qui ne peuvent se déplacer le Jeudi. Ms LAPORTE, PAUVERT, BELLEIL, HARJANI et AUDUREAU assureront les conférences. Celle du 2 Avril sera faite par M. HINGANT de LA ROCHELLE.

Mini-bourses :

Malgré le peu de succès de celles réalisées en 1997, le Conseil a décidé de les maintenir en 1998 (22 mars et 15 novembre). Les autres amicales seront de nouveau invitées. Le G.P.V. peut être le moteur de ce type de manifestations en Vendée.

Le Président lance de nouveau un appel pour que les adhérents apportent leurs timbres, lettres ou cartes postales.

Renouvellement du tiers sortant :

Le tiers sortant du Conseil se compose de Mme PAUVERT, Ms BELLEIL, COQUET, A. DUPOND. Mme PAUVERT ayant exprimé le désir de ne pas se représenter, le Président fait appel de candidatures. Seul, M. FOURNIER se proposant, Ms BELLEIL, COQUET, A. DUPOND, FOURNIER sont élus à l'unanimité. Un siège au Conseil est statutairement réservé au responsable « Jeunes ». M. HURTAUD qui assurait cette responsabilité désire l'abandonner. En l'absence de volontaire, ce siège ne sera pas pourvu en 1998.

Election des Vérificateurs aux comptes :

Mlle CLERC et M. BEZIER, seuls candidats, sont élus à l'unanimité.

Questions diverses :

➤ Rédaction du bulletin.

Le Président rappelle que la réalisation du bulletin est une charge importante. Il remercie J.P. HURTAUD et Mme qui ont accompli un gros travail en 1997.

Le bulletin ne doit pas être le journal du Président mais d'une équipe où chaque adhérent a sa place.

L'appel lancé à des volontaires pour assurer certaines rubriques et pour des articles de fond n'a aucun succès.

Le comité de rédaction du bulletin, composé de Claude BELLEIL et Michel AUDUREAU, suite au départ de Jean-Pierre HURTAUD démissionnaire pour raisons personnelles, s'enrichit de Claude LAPETINA.

Le Président décide de continuer mais sans enthousiasme.

➤ La Journée du Timbre se déroulera les 21 et 22 Février 1998 à la Maison de Quartier de St André.

Y prendront place : le concours départemental, une collection de prestige, une collection du collège HERRIOT, des cartes postales, etc..

Un jeu-concours pour les jeunes avec questionnaire sera organisé par M. LAPORTE en liaison avec LA POSTE.

Un stand d'accueil sera tenu par Mlle GILBERT à l'intention des jeunes.

➤ Pour l'anniversaire des villes jumelées, LA ROCHE SUR YON fait appel à l'A.P.Y.

Des collectionneurs des différentes villes jumelées seront sollicités pour exposer leurs oeuvres à cette occasion.

Le Président recherche des adhérents susceptibles d'héberger des philatélistes étrangers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 45 et suivie du tirage au sort des lots de la tombola ainsi que du traditionnel vin d'honneur.



Vous avez vu Michel ? Il inaugure un nouveau tablier de garçon de café.

LES PROLONGATIONS

Au rugby, il y a trois mi-temps (curieuse conception des fractions !).

Au football, il y en a deux (normal !).

A l'A.P.Y., il n'y en a qu'une (bizarre !).

Ou, plutôt, statutairement, il ne devrait y en avoir qu'une.

Mais, après une Assemblée Générale conduite de main de maître par notre président, nous avons joué les prolongations.

Ce fut d'abord la tombola philatélique qui réjouit de nombreux veinards dont certains se virent ainsi rembourser illico le montant de leur cotisation.

Puis, versé à flots par notre joyeux amphitryon, le divin liquide enflamma les pommettes et délia les langues.

Enfin, nous nous retrouvâmes attablés au Clemenceau pour le repas en commun. Et quel repas ! Dans un cadre particulièrement soigné, nous avions le choix entre différents mets, tous plus appétissants et raffinés les uns que les autres. La chorégraphie du ballet des serveurs était impeccablement réglée. Les conversations entre voisins furent d'un haut niveau. Des échos parvenus à mon oreille témoignent de la parfaite surprise de certains commensaux. Au dessert, arrosé d'un délicieux coulis de framboise, une de nos amies, en l'absence regrettée mais compréhensible de notre pitre attitré, nous régala de quelques histoires patoisantes.

Tenu par ses obligations (et ses bavardages) auprès de ses convives, le Président n'eut peut-être malheureusement pas le temps de profiter pleinement de ces agréables prolongations dont nous nous souviendrons longtemps.

M.F.



Sous les regards amusés des convives, J. BELLEIL s'apprête à partager l'énorme gâteau.



Marie-Cécile BRETHOME, la talentueuse conteuse de service en pleine action patoisante.



*Le nouveau secrétaire explique-t-il une « scène » d'une prochaine pièce avec les mains?
Ses voisins sont tout ouïe.*

Composition du Conseil et du Bureau

CONSEIL :

MM Michel AUDUREAU, Claude BELLEIL, Richard COQUET, Amédée DUPOND, Christian DUPONT, Christian GAUTHIER, Daniel HARJANI, Jean LARDIERE, Michel OLIVIER, Yves PAUVERT, Jean-Pierre GAUDEMER et Michel FOURNIER

BUREAU :

Président	Michel AUDUREAU 49, rue Docteur Cullère 85000 LA ROCHE SUR YON
1er Vice-Président	Claude BELLEIL 6, Boulevard Denis Papin 85000 LA ROCHE SUR YON
2ème Vice-Président	Richard COQUET 31, rue des Primevères 85430 NIEUL LE DOLENT
Trésorier	Amédée DUPOND 20, rue Maréchal Foch - B.P. 706 85000 LA ROCHE SUR YON
Secrétaire	Michel FOURNIER 21, rue Jean Le Bon, 85000 LA ROCHE SUR YON
Nouveautés	Jean-Pierre GAUDEMER 30, rue des Voiliers 17000 LA ROCHELLE
Circulations	Christian DUPONT 48, rue Victor Hugo 85000 LA ROCHE SUR YON

RÉPARTITION DES TÂCHES :

Comité de Lecture	Gérard ABERT, Michel FOURNIER
Responsables Jeunes	Mme GILBERT, M. BRETHOME
Responsable matériel	Michel OLIVIER
Bibliothèque	Claude BELLEIL, Christian GAUTHIER
Responsable du Salon	Yves PAUVERT, Amédée DUPOND (adjoint)
Bulletin	Michel AUDUREAU, Claude BELLEIL, M. LAPETINA, Christian GAUTHIER
Suivi de la publicité	Michel AUDUREAU, Amédée DUPOND

LA ROCHE SUR YON



BOURSE D'ECHANGES

ENTRE COLLECTIONNEURS
A L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

**LE DIMANCHE
19 AVRIL 1998
DE 9 Heures 30 à 12 Heures**

au 29, rue Anatole France
(à proximité de la Place Napoléon)

Vieux Papiers, Timbres, Enveloppes, Cartes Postales, Pin's.....

**TABLES GRATUITES
Pas de réservation d'emplacements**



STATUTS

Article 1 - **DENOMINATION.**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour titre :

- AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE -

Article 2 - **BUTS.**

Cette association a pour buts :

- de favoriser et de développer le goût de la philatélie et son étude, le mot philatélie étant pris dans son sens le plus large et englobant entre autres, la marcophilie, la maximaphilie etc...,*
- de permettre aux collectionneurs de se connaître et de se grouper,*
- l'achat de fournitures à prix réduits.*

Article 3 - **SIEGE SOCIAL.**

Le siège social est fixé à LA ROCHE SUR YON, 49, rue du Dr Cullère. Il peut être transféré en tout point de la même ville par simple décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des voix de ses Membres.

Article 4 - **DUREE.**

La durée de l'Association est illimitée.

Article 5 - **EXERCICE SOCIAL.**

L'exercice social commence le 1er Novembre et se termine le 31 Octobre de l'année suivante.

Article 6 - **COMPOSITION.**

L'Association se compose :

- 1° - de Présidents d'honneur, de Membres d'honneur choisis parmi les philatélistes notoires qui ont rendu des services éminents à l'association,*
- 2°- de Membres honoraires choisis par le Conseil d'Administration parmi ses anciens adhérents,*

3° - de Membres actifs qui ont déclaré adhérer sans réserve aux statuts et au règlement intérieur et pris l'engagement de verser la cotisation annuelle,

4° - au sein de l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, d'une section jeunes collectionneurs à laquelle peuvent s'inscrire ceux âgés de 12 à 18 ans.

La section "jeunes" fonctionne selon les normes définies dans le règlement intérieur approuvé par le Conseil de l'Amicale. Toute modification apportée à ce règlement intérieur n'est applicable qu'après avoir reçu l'accord du Conseil de l'Amicale.

Article 7 - **ADMISSION.**

Pour faire partie de l'Association, il faut :

1° - jouir de ses droits civiques,

2° - être présenté par deux membres de l'Association qui devront se porter garants, sous leur responsabilité personnelle, morale et civile, de l'honorabilité du postulant,

3° - n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation infamante pour faits délictueux et n'avoir été exclus d'aucune autre société philatélique pour quelque motif que ce soit,

4° - en ce qui concerne les jeunes collectionneurs visés au 4ème paragraphe de l'article 6 des présents statuts, ils sont admis dans cette section d'initiation lorsqu'ils en ont fait la demande écrite au moyen d'une formule spéciale signée des parents ou des représentants légaux.

Dans tous les cas, le Conseil d'Administration est le seul compétent pour apprécier si les conditions ci-dessus sont remplies par le postulant et sa décision est sans appel.

Article 8 - **RADIATION.**

La qualité de membre de l'Association se perd par :

1° - la démission : elle doit être adressée au Président par lettre recommandée avec demande d'Avis de Réception et elle ne peut être acceptée qu'autant que l'intéressé n'est pas débiteur envers l'Association.

Le démissionnaire perd ses droits aux avantages de l'Association. Il ne peut prétendre à aucun remboursement de cotisation non plus qu'à la moindre part de l'actif de l'Association.

2° - le décès : les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables également aux héritiers et ayants-droits du "de cuius".

3° - la radiation d'office : celle-ci est prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité simple des membres présents, la voix du Président étant prépondérante, le Représentant des jeunes ne siégeant qu'au cas où la radiation concerne un membre de la section qu'il représente :

a) pour non paiement de la cotisation,

b) pour un motif grave apprécié à la majorité des voix par les membres du Conseil, celle du Président étant prépondérante; l'intéressé sera invité à présenter sa défense devant le Conseil.

Tout membre radié aura à régler ce qu'il pourrait devoir à l'Association sous peine de poursuites judiciaires. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement de cotisation, pas plus qu'à la moindre part de l'actif de l'Association.

Article 9 - **RESSOURCES.**

Les ressources de l'Association se composent :

1° - du droit d'entrée, perçu lors de l'admission et comportant la fourniture, par l'Association, d'un cachet au numéro du nouvel adhérent. Ce cachet restant la propriété de l'A.P.Y.,

2° - de la cotisation annuelle,

3° - des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques,

4° - des sommes perçues en contre-partie des prestations fournies par l'Association,

5° - du revenu de ses biens,

6° - de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires actuels et à venir.

Le fond de réserve comprend les capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel. Il pourra être investi, en tout ou partie, en bons du Trésor ou déposé soit dans une Caisse d'Epargne, à un compte courant postal ou à un compte de dépôt ouvert dans une banque notoirement connue.

Article 10 - ADMINISTRATION.

L'Association est administrée par un Conseil composé :

1° - de douze membres, choisis dans la catégorie des Membres actifs et élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale. Ils sont élus à la majorité absolue des votants. Si cette majorité n'est pas acquise au premier tour, il sera procédé séance tenante à un second tour pour lequel la majorité relative sera suffisante,

2° - et d'un Représentant de la section de jeunes, élu dans les mêmes conditions par les membres de cette section.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour TROIS ANS et renouvelables par tiers chaque année. Le Représentant de la section de jeunes est élu et renouvelable chaque année.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres et leur remplacement définitif intervient lors de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les pouvoirs des membres ainsi désignés par le Conseil prennent fin à l'époque où aurait dû normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- 1 président,
- 2 vice-présidents,
- 1 secrétaire général,
- 1 trésorier,
- 1 responsables des échanges et des circulations,
- 1 responsable des nouveautés.

Le Conseil d'Administration peut également appeler, à titre consultatif, des membres actifs responsables d'un ou plusieurs secteurs d'activité quelconque.

Article 11 - REUNION DU CONSEIL.

Le Conseil se réunit chaque fois que cela est nécessaire sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres, au moins trimestriellement.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, celle du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans motif valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire dudit Conseil.

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites. Toutefois, certains frais et débours divers entraînés par l'accomplissement de leur mandat pourront être remboursés sur le vu de pièces ou états de frais justifiés.

Article 12 - POUVOIRS DU CONSEIL.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il a notamment les pouvoirs suivants, qui sont énonciatifs et non limitatifs :

Il peut :

- acquérir, échanger ou vendre tout bien meuble et immeuble, en accepter l'apport à l'Association ou en apporter à toute autre, le tout dans la mesure où la loi le permet; passer tous baux et locations, contracter tout emprunt, faire ouvrir à l'Association tous comptes en banques ou tous comptes de chèques postaux, et les faire fonctionner; toucher les sommes dues à l'Association en capitaux, revenus et accessoires et notamment toutes cotisations, toutes subventions et allocations; consentir tous désistements, mainlevées et radiations, avec ou sans constatations de paiement; transiger, compromettre, exercer toute action juridique devant toute juridiction.*
- faire à l'un ou à l'autre de ses Membres toute délégation de ses pouvoirs sur une question déterminée et pour un temps limité, procéder à toute exclusion, radiations de Membres comme il est dit à l'article 8 ci-dessus.*

Article 13 - ROLES DES MEMBRES DU BUREAU.

-- le Président : Il dirige les travaux de séances, y maintient l'ordre, convoque aux Assemblées Générales et aux réunions du Conseil d'Administration, propose l'ordre du jour et expose les questions à débattre, signe les procès-verbaux de séance avec le Secrétaire Général.

Il reçoit toutes les communications intéressant l'Association et représente celle-ci dans tous les actes de la vie civile. Il est investi de tous pouvoirs à cet effet, en cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par un Vice-Président.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, lorsqu'il le juge nécessaire et pour une mission bien définie, à un ou plusieurs membres du Conseil.

-- le Secrétaire Général : Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations du Bureau et du Conseil d'Administration, les comptes-rendus de toutes les réunions et Assemblées et en assure la transcription sur les registres.

Il envoie les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires; il tient le registre spécial prévu par la loi et assure l'exécution des formalités prescrites en la matière.

-- le Trésorier : Il est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association. Il effectue tous paiements, et perçoit toutes recettes, sous la surveillance du Président. Il tient une comptabilité régulière, au fur et à mesure des opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle, qui statue sur sa gestion après avoir entendu le rapport des Vérificateurs aux comptes.

Il prépare le budget, qui, présenté par le Président à l'adoption du Conseil d'Administration, est ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

-- le Chef des Echanges et des Circulations : Il est chargé spécialement du service de la circulation des carnets, de l'établissement des comptes de prélèvements, de la correspondance se rattachant à son service.

-- le Responsable des Nouveautés : Il est chargé spécialement du service des approvisionnements des nouveautés, de l'établissement des comptes et de la correspondance se rattachant à son service. Il peut se faire assister dans sa tâche par un ou plusieurs adjoints.

Article 14 - VERIFICATEURS AUX COMPTES.

Ils sont au nombre de deux et choisis en dehors des membres du Conseil.

Ils sont élus par l'Assemblée Générale annuelle et sont rééligibles.

Ils sont chargés au cours de la saison philatélique, de surveiller la comptabilité et la gestion financière de l'Association et rédigent un compte-rendu de leur mission pour l'Assemblée Générale annuelle.

Article 15 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

Elle se réunit une fois l'an, en principe dans le courant du mois de Décembre.

L'ordre du jour est établi par le Bureau du Conseil d'Administration, le Bureau de l'Assemblée est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de l'Association, sur le fonctionnement des divers services et, enfin, le rapport des Vérificateurs aux comptes.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, vote le projet de budget de l'exercice suivant et procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle élit les Présidents d'honneur, les Membres d'honneur et les Membres honoraires sur proposition du Conseil de l'Amicale.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle des membres actifs.

Enfin, elle élit les Vérificateurs aux comp tes et leur donne tous les pouvoirs pour l'accomplissement de leur mission.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont soumises à un vote à main levée, à la majorité absolue des membres présents. Le scrutin secret peut être demandé soit par le Conseil d'Administration, soit par le quart au moins des membres présents.

Article 16 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Si besoin est, et par exemple pour la modification des Statuts, la dissolution de l'Association et l'attribution de ses biens, la fusion avec une autre Association de même objet, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire; quinze jours avant la date fixée, les Membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire Général.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Article 17 - RESPONSABILITE.

Les engagements de l'Association sont garantis uniquement à concurrence de ses biens et de ses avoirs.

Les fonctions du Conseil d'Administration étant gratuites, ses membres ne peuvent être tenus personnellement responsable des engagements de l'Association.

En cas d'action à intenter ou à soutenir, le Président est chargé de représenter l'Association. A défaut de son Président, le Conseil peut déléguer à cet effet l'un de ses Membres.

Article 18 - REGLEMENT INTERIEUR.

Un règlement intérieur, élaboré et approuvé par le Conseil d'Administration, fixe les détails de fonctionnement interne de l'Association et de ses divers services.

Il peut être modifié par simple décision du Conseil d'Administration et sous sa seule responsabilité.

Toute modification du règlement intérieur intéressant les rapports des membres de l'Association avec le ou les services concernés leur sera notifiée à la réunion suivant celle du Conseil au cours de laquelle cette décision de modification aura été prise et mention en sera faite in-extenso au procès-verbal de la séance.

Article 19 - DISSOLUTION.

La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que si elle est votée par au moins les 2/3 des membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoqués à cet effet.

Dans ce cas, un ou plusieurs liquidateurs seront désignés par cette Assemblée et l'actif, s'il en existe un, sera dévolu conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

Article 20 - FORMALITES.

Le Président, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la législation et la réglementation en vigueur.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'effectuer ces formalités.

Fait à LA ROCHE SUR YON le 14 Décembre 1997

Hôtel Restaurant* du Centre

36 CHAMBRES ** NN

salles de réunions

séminaires

banquets

PLUS DE 80 PLACES



LE POIRÉ SUR VIE

OLONNES PHILATÉLIE

85100 Les Sables d'Olonne



54 bis rue Nationale

Tél. 02 51 95 30 51

TIMBRES - MONNAIES - MATERIEL
Cartes Postales
ACHAT et VENTE

Ets ROIRAND

CHARCUTIER
TRAITEUR

Boucherie



11, rue de l'Hôtel de Ville
85190 AIZENAY
☎ 02 51 94 60 36

ARMURERIE AUDUREAU

LA CHASSE - LE BALL-TRAP

ARCHERIE - POINT CHEYENNE

24, RUE MARECHAL LYAUTEY

85000 LA ROCHE SUR YON

TOUTES REPARATIONS

TÉL. 02.51.37.13.07

Le REPAIRE Du COLLECTIONNEUR CHALLANS - PHILATELIE



Melle Geneviève DORBEAU

✉ Passage Carnot
85300 CHALLANS

☎ 02.51.35.56.30

OUVERT du Mardi au Samedi
De 10 heures à 12 heures & De 14 h 30 à 19 heures



Tout le Matériel pour les Collectionneurs :

- Les Timbres,
- Les Pièces de Monnaie,
- Les Cartes Postales,
- Les Télécartes.



Et Autres Collections comme les :

- Les Pin's,
- Les Sucres,
- Les Autocollants,
- Les Sous Bocks,
- Les Capsules de Champagne,
- Les Touilleurs, Etc ...

Achats, Ventes, Estimations

Cartes & Autres Produits U.N.I.C.E.F

POISSONNERIE

" chez ANDRE "

26, rue Foch

LA ROCHE-SUR-YON

tél. 02.51.37.11.14

Arrivage journalier
des SABLES d'OLONNE

AUX HALLES : mardi, jeudi et samedi



BRASSERIE LE CLEMENCEAU

A votre service

ouvert 7 jours sur 7 de midi à minuit

40, rue Georges - Clemenceau

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 02.51.37.10.20 • Fax. 02.51.05.20.96



AMICALE PHILATÉLIQUE YONNAISE

A.P.Y *istez-vous...*

détendez-vous, faites de la vraie philatélie...

& LA ROCHE-sur-YON



ADHÉREZ

à l'Amicale Philatélique Yonnaise

Vous serez bien conseillé
et vous pourrez vous procurer
tous les timbres désirés.



LE CONSEIL DE L'AMICALE VOUS INFORME



La Roche-sur-Yon, le 3 février 1998

Réunion du Conseil du 13 janvier 1998

Etaient présents: MM. AUDUREAU, Président, BELLEIL, DUPOND, DUPONT, FOURNIER, GAUDEMER, GAUTIER, HARJANI, OLIVIER.

Etaient excusés: MM. COQUET, LARDIERE, PAUVERT.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 H.

1. Composition du Bureau.

M. AUDUREAU rappelle que le Conseil s'était rapidement réuni le 14 décembre 1997 à l'issue de l'Assemblée Générale pour procéder à l'élection des Membres du Bureau. Neuf Membres du Conseil étaient présents, trois étaient excusés.

M. AUDUREAU avait alors déclaré qu'il n'était pas candidat à la présidence, qu'il ne souhaitait pas être élu à cette fonction mais qu'il l'assumerait si besoin était.

- Résultat des votes ce jour-là:

- Président: M. AUDUREAU	8 pour 1 contre
- Vice-Président: C. BELLEIL	8 pour 1 abstention
- Secrétaire: M. FOURNIER	9 pour
- Trésorier: A. DUPOND	8 pour 1 abstention

Il est alors pourvu aux autres postes du Bureau laissés sans titulaires,

- Vice-Président: R. COQUET	9 pour
- Responsable des circulations: C. DUPONT	9 pour
- Responsable des nouveautés: J.P. GAUDEMER	9 pour

2. Répartition des tâches.

- Trésorier-adjoint: R. COQUET	8 pour 1 abstention
- Secrétaire-adjoint: Y. PAUVERT	9 pour
- Responsables "Jeunes": Mme GILBERT et M. BRETHOME	
- Responsable du matériel: M. OLIVIER	
- Responsables de la bibliothèque: C. BELLEIL et C. GAUTIER	
- Organisation du salon: Y. PAUVERT et A. DUPOND	
- Relations avec la Ville et la SEMYON: M. AUDUREAU	
- Responsables du bulletin: M. AUDUREAU, C. BELLEIL, C. GAUTIER et C. LAPETINA	
- Comité de lecture: G. ABERT et M. FOURNIER	
- Publicité bulletin: M. AUDUREAU et A. DUPOND.	

3. Salon des collectionneurs.

En l'absence de Y. PAUVERT, excusé, D. HARJANI déclare que le Salon se présente sous les meilleurs augures possibles.

Le Président se demande comment attirer de nouveaux adhérents quand on sait que, d'après LA POSTE, on recense 500 philatélistes dans le Pays Yonnais. A. DUPOND suggère de disposer à l'entrée des bulletins d'adhésion.

L'entrée sera gratuite pour les jeunes de moins de 16 ans.

Un bilan financier sera dressé lors de la prochaine réunion du Conseil.

4. Journée du Timbre.

Peu de demandes ont été, à ce jour, déposées pour le concours: 6 jeunes et 2 ou 3 adultes.

D'autres collections seront exposées: collège HERRIOT, PhilFoot, M. BONNET, E. CHASSERIEAU, E. BELLEIL (cartes postales de LA ROCHE), cartes postales de VENDEE (FONTENAY), rétrospective sur la Journée du Timbre (M. AUDUREAU), plus quelques autres.

LA POSTE se charge de l'édition des affiches et affichettes.

Des annonces seront faites dans ROCHE-MAG, auprès des autres amicales et dans les établissements scolaires.

Les coupes seront offertes par la Ville, le Crédit Mutuel et l'A.P.Y. si besoin est...

Pour le concours des jeunes avec LA POSTE, les lots seront offerts par LA POSTE, l'A.P.Y. (classeurs), D. HARJANI (loupes, pinces) et M. EVAIN, Président de l'Amicale des Sables (timbres).

Des invitations seront envoyées aux personnalités et une plaquette sera éditée.

5. Questions diverses.

- Les prochaines couvertures du Bulletin seront illustrées d'une carte de la Place Napoléon (statue et église).

- L'A.G. du G.P.V. se tiendra le 24 janvier à CHALLANS. Y assistera: C. BELLEIL, en l'absence du Président en congé.

- Le compte-rendu des réunions du G.P.C.O. paraîtra dans le Bulletin.

- Le circuit des demandes de nouvelles adhésions doit être le suivant: secrétaire → trésorier → Conseil puis circulations et nouveautés.

- Le Conseil donne son accord aux adhésions de Mmes GILBERT, VACHON et M. GUILLEBERT.

- Les nouveaux statuts seront tirés à 100 exemplaires et diffusés aux réunions mensuelles ou envoyés aux abonnés au Bulletin par C. BELLEIL.

- Les conditions d'envoi des circulations de l'A.P.Y. aux autres associations seront à négocier avec celles-ci.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire,

M. FOURNIER

Le Président,

M. AUDUREAU

VIE DE L'AMICALE

Adhésions :

- Dominique GILBERT, 33, rue de Vergne - LA ROCHE SUR YON
- Michel GUILLEBERT, 65, rue Castelnau - LA ROCHE SUR YON
- Ginette VACHON, 6, Bld P et M. Curie - LA ROCHE SUR YON

Le Conseil leur souhaite la bienvenue.

Démissions :

- Adrien DRANGUET, Impasse Belle Etoile - LE FENOILLER
- Charles MOREAU, 57, rue du Val de Loire - L'HERBERGEMENT
- Pierre MOREAU, 13, rue E. Barreault - NANTES

Nécrologie :

Le Conseil a appris, avec tristesse, le décès brutal du père de notre ami Didier LAPORTE. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

En Vedette :

C'est le moins que l'on puisse dire en lisant, dans le Monde des Philatélistes, le remarquable article de **Jacques RENOLLAUD**, adhérent de l'A.P.Y., sur l'histoire de la poste britannique en 1839. C'est aussi, comme le précise l'article, le grand spécialiste de l'histoire de la poste irlandaise-britannique. Un spécialiste et un érudit passionné, également, de l'histoire postale de la Vendée. On peut ajouter, pour ceux qui ont la chance de le connaître, que c'est un adhérent fidèle, d'une grande amabilité, qui n'hésite pas à proposer un article pour notre modeste bulletin. Ce sera le cas pour celui de Juin.

L'Amicale est fière de le compter parmi ses membres actifs et lui adresse ses plus sincères félicitations.

SALON DES COLLECTIONNEURS

☺ Dimanche 18 Janvier à l'aube : branle-bas de combat chez les Apystes. Yves PAUVERT arrive le premier, comme il se doit, suivi de près par le plus éloigné de nos adhérents, Jean-Pierre GAUDEMER et tous les fidèles : Michel, Abel, Gérard, Christian, Claude, etc...

☺ Le Président arrive péniblement à 8 H 15 et constate que tout va bien. Tout le monde s'affaire, les placeurs travaillent efficacement, les exposants déballent et Yves PAUVERT, à 9 H, est satisfait: les marchands sont tous là. On va pouvoir ouvrir les portes à ces visiteurs nombreux et déjà impatients.

☺ 9 H 20: chacun est à son poste, y compris Danielle qui prend possession de la caisse et attend le client.

🕒 9 H 25: l'ouverture est faite et le flot des visiteurs se précipite en passant au travers du filtre des contrôleurs apystes.

☺ 11 H: Monsieur le Maire, Jacques AUXIETTE, qui s'est libéré de ses obligations, arrive pour inaugurer notre salon.

☺ Une visite en toute simplicité (voir photos ci-jointes) et un marchand bien connu lui fait un clin d'œil.

✂ 12 H: comme les années précédentes, c'est le moment important du vin d'honneur. Michel est toujours affairé et Janine BELLEIL, en pleine forme, revit son passé.

☺ 18 H - 18 H 15: un premier bilan est fait. Les visiteurs ont été plus nombreux que l'année précédente.

☺ Les marchands, à quelques rares exceptions près, sont très satisfaits. Ils proposaient, il est vrai, de la marchandise abondante et de qualité.

✂ Ce salon, le 16ème, est une réussite à mettre à l'actif de son responsable Yves PAUVERT.

📖 La presse, elle-même, consciente de sa notoriété s'est fait, avant et après le dimanche 18 Janvier, l'écho de cette manifestation.

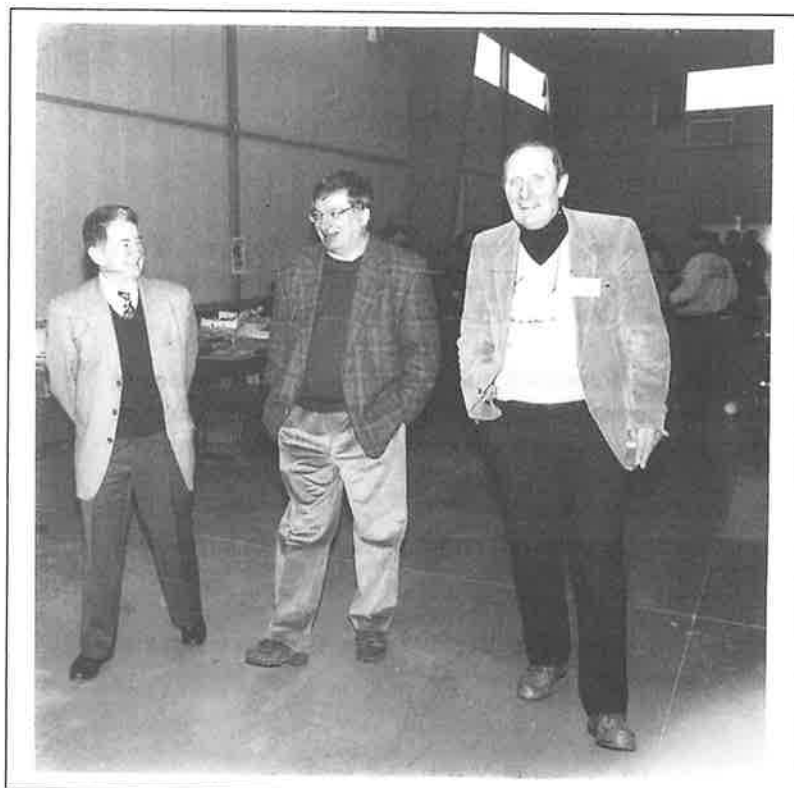
Adieu le 16ème, et à l'année prochaine pour le 17ème.

Clin d'œil



Jacques et François.

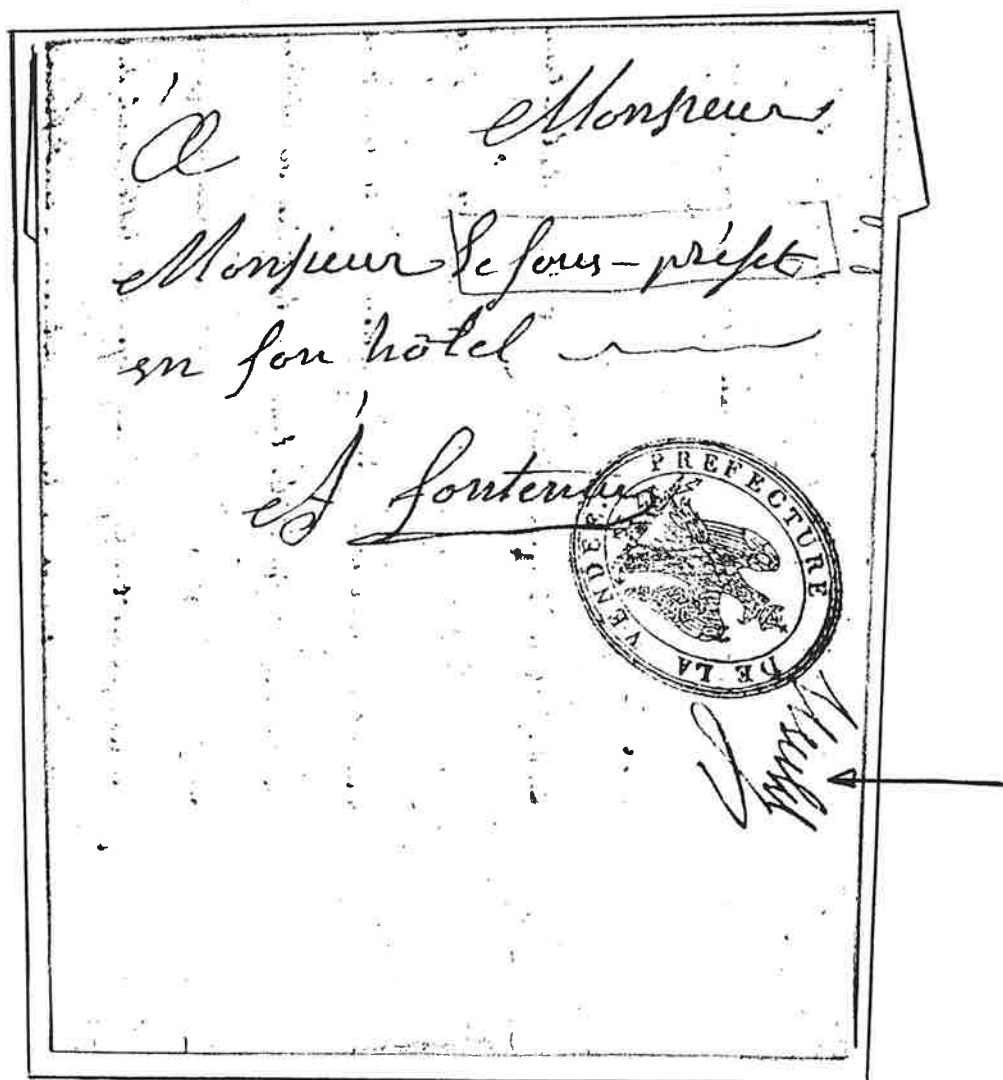
Une carte postale plutôt inattendue chez ce collectionneur : Jacques Auxiette à côté de François Mitterrand lors d'un congrès du Parti socialiste. L'intéressé a été plutôt surpris en inaugurant le salon dimanche matin.



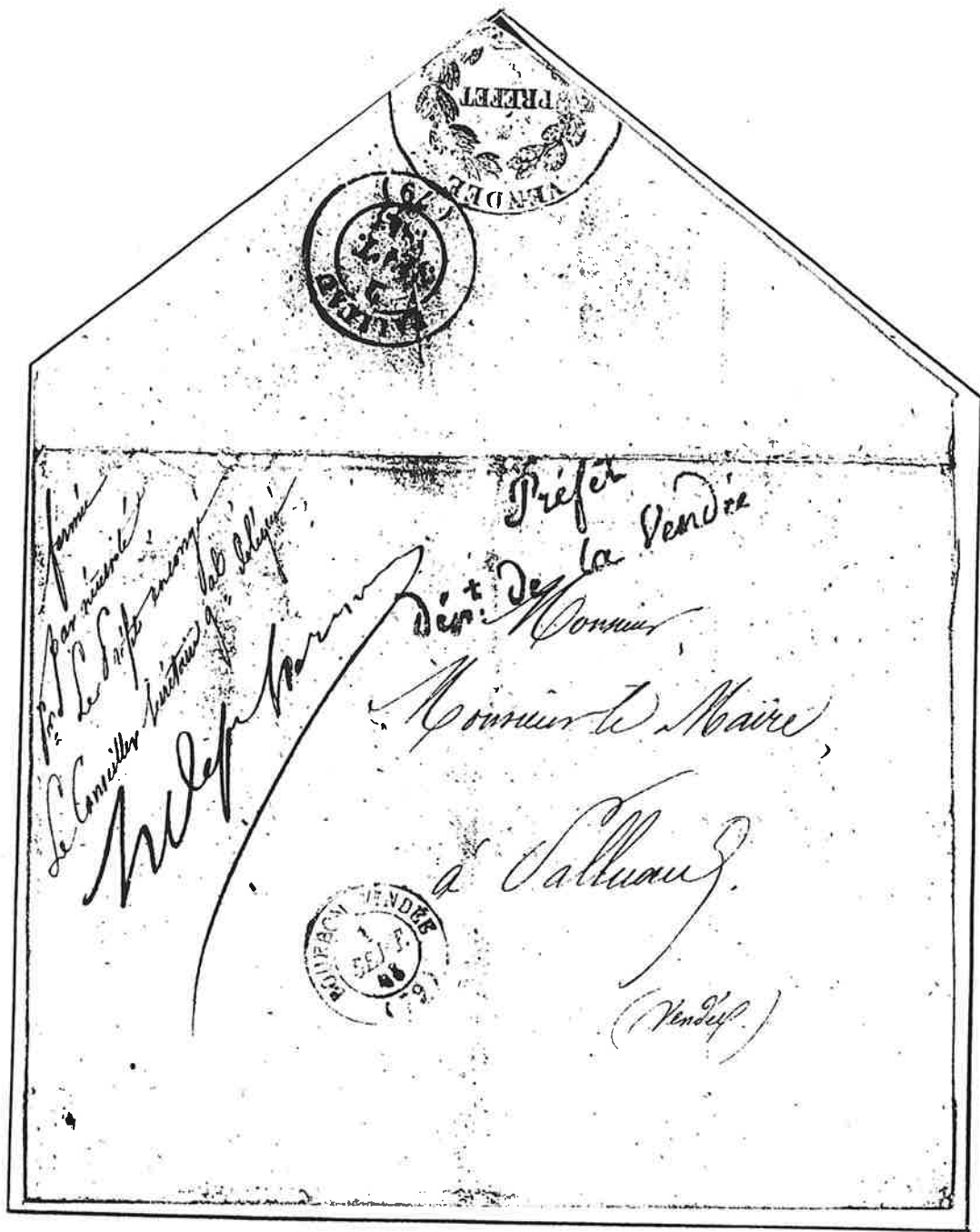
LES MARQUES POSTALES DE LA ROCHE SUR YON (suite)

Pour faire suite à l'article publié dans le numéro de décembre 1997, voici quelques marques de franchise utilisées par les Services de la Préfecture de LA ROCHE-SUR-YON.

Par décret du 5 Prairial An XII (25 Mai 1804), le siège de la Préfecture de la Vendée fut transféré de FONTENAY-LE-COMTE à LA ROCHE-SUR-YON. Les travaux de construction commencèrent assez rapidement, mais le bâtiment principal ne sera achevé que longtemps plus tard.



Lettre du 27 Novembre 1806 pour le Sous-Préfet de FONTENAY.
Cachet "PREFECTURE DE LA VENDEE" et paraphe de franchise
(aigle impérial)



Lettre du 1er Septembre 1843 pour PALLUAU
 Timbre-à-date de BOURBON-VENDEE
 Griffes "Préfet de la Vendée" et paraphe de franchise
 "Pr le Préfet en congé/le Conseiller secrétaire délégué"
 et cachet d'arrivée au dos du 2 Septembre.



Lettre du 16 Juillet 1859 pour ST-FLORENT-DES-BOIS
 Timbre-à-date de NAPOLÉON-VEENDES
 Nouvelle griffe "Préfet de la Vendée"
 Taxée pour franchise abusive,
 les plis adressés aux particuliers devant être timbrés.
 + cachet APRES LE DEPART pour pli déposé après la dernière levée

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

CLOS PAR NÉCESSITÉ

Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture Délégué



9

Mme
Mme Chappot de
la Charrière
notaire
à St Florent des Vieux

Griffe linéaire "Pour le Préfet/Le Conseiller de Préfecture délégué"
sur pli du 12 février 1912

6	5	4	3	2	1	
une vignette.	des timbres.	Reporte.....	Numéro.	Série.	présent	
ou	par					
amortissement						

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

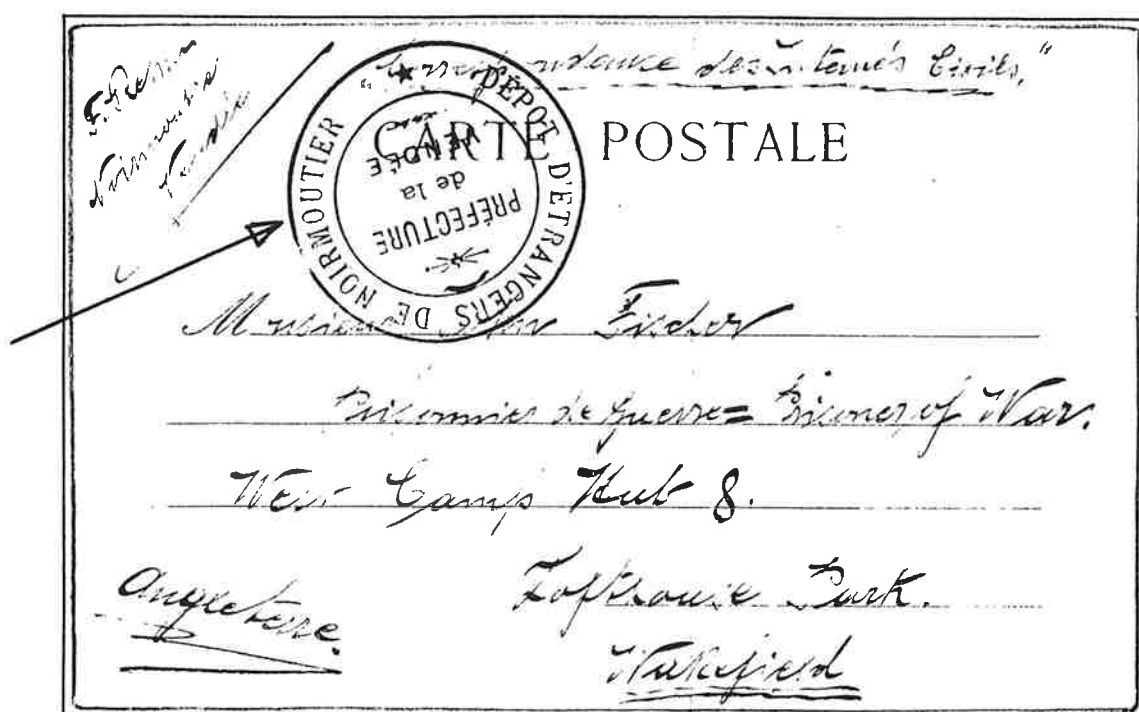
Préfet de la Vendée
Monsieur le Maire

e Galluau

(Vendée).

Nouvelle griffe encadrée sur pli du 10 août 1917

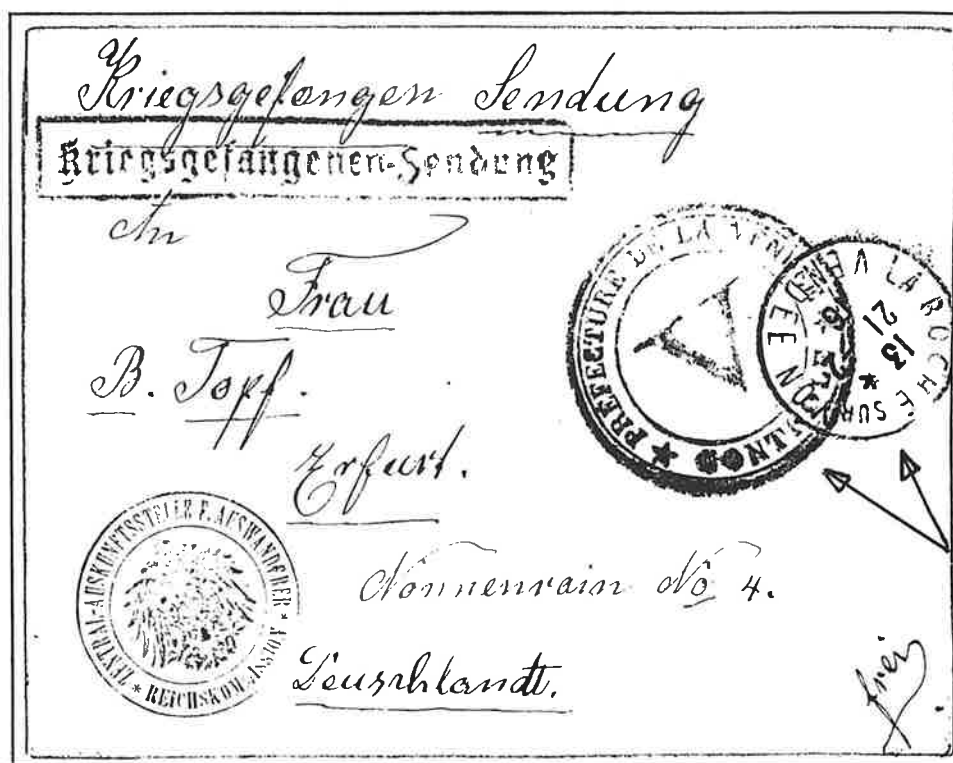
Dès le début des hostilités, toutes les personnes d'origine étrangère, notamment allemande, alliée ou sympathisante avec l'Allemagne, furent internées dans un camp civil à Noirmoutier. Leurs correspondances étaient transmises, lues et éventuellement censurées à la Préfecture de LA ROCHE-sur-YON qui les déposait, le cas échéant, au Bureau de poste de la Ville.



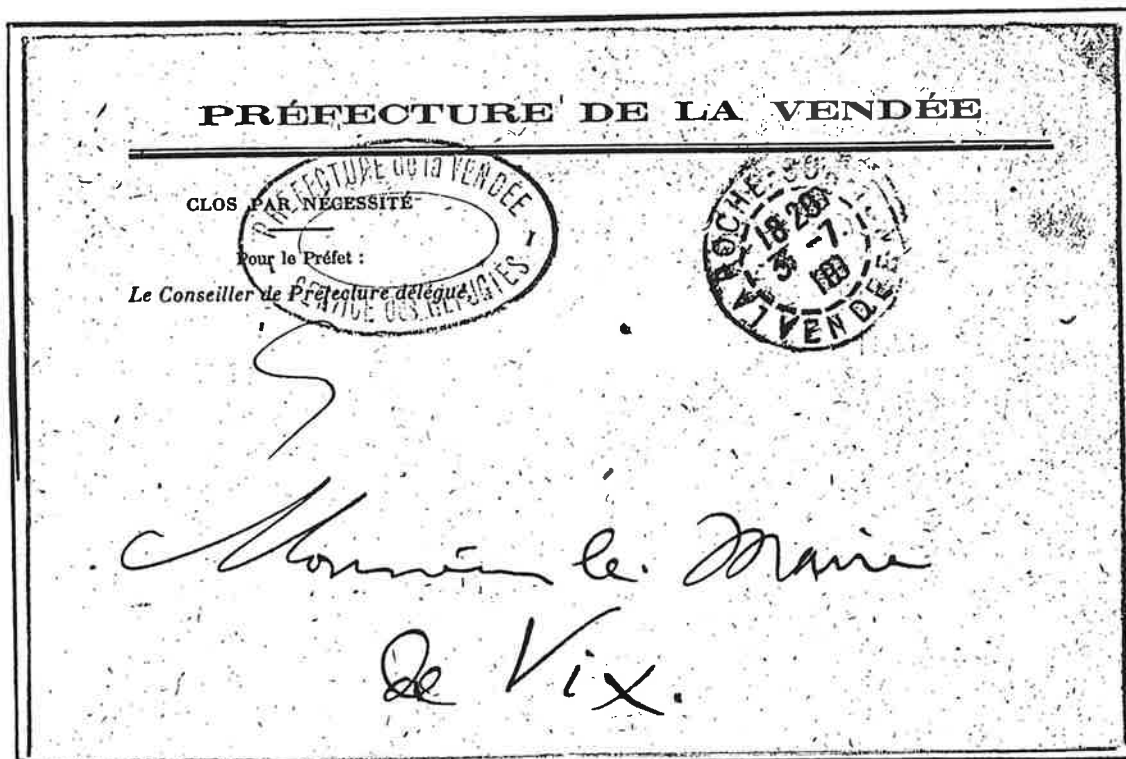
Carte du 20-2-1917 pour l'Angleterre d'un interné civil à Noirmoutier
Cachet du "DEPOT D'ETRANGERS DE NOIRMOUTIER/PREFECTURE DE LA VENDEE"



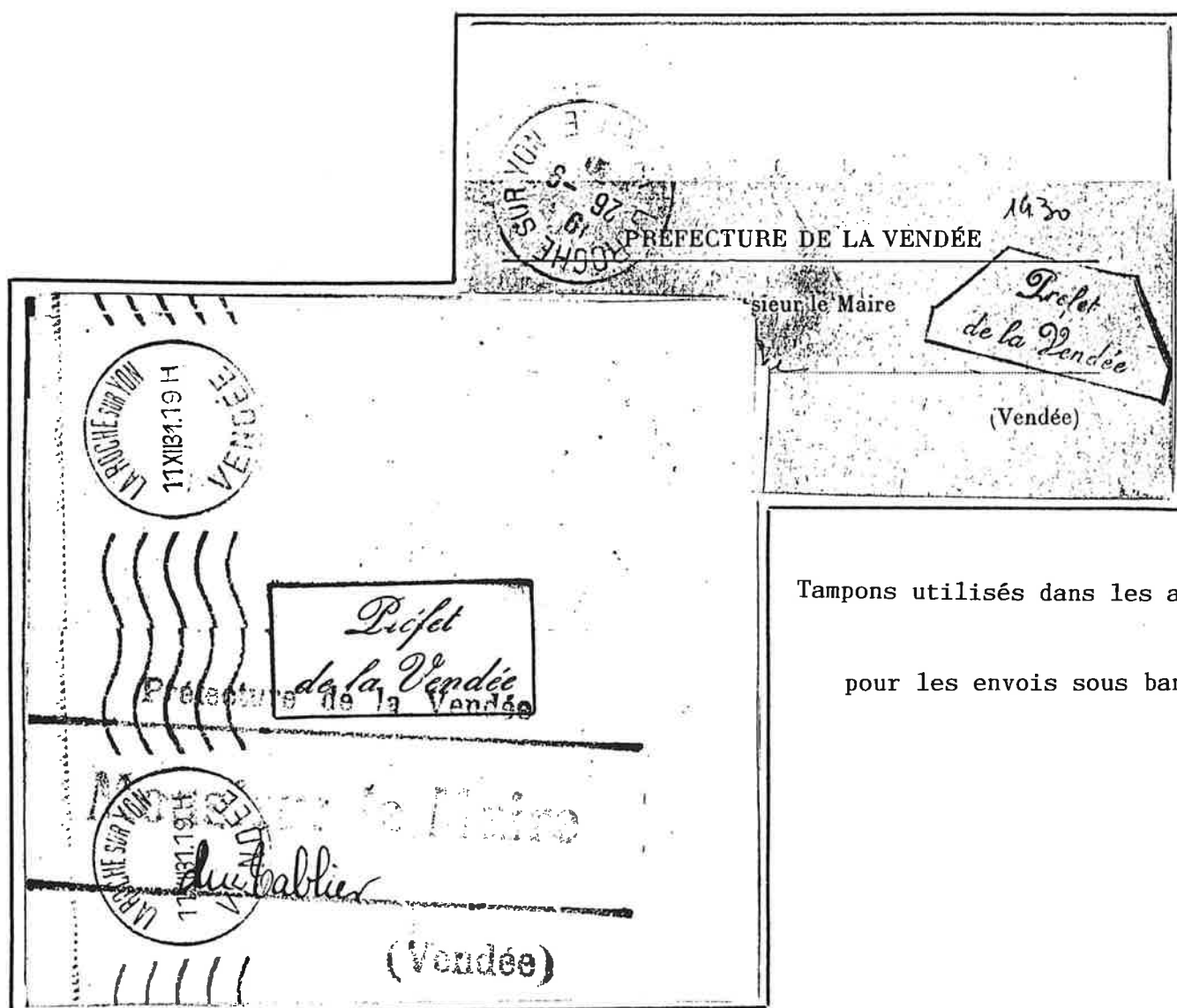
Lettre pour PARIS d'un interné civil à LUCON
 postée à LA ROCHE-SUR-YON le 29-6-1916
 Cachet de la "PREFECTURE DE LA VENDEE/CONTROLE"



Carte pour l'Allemagne d'un interné civil à l'ILE-D'YEU
 postée à LA ROCHE-SUR-YON le 21-2-1916
 Cachet "PREFECTURE DE LA VENDEE/CONTROLE" + cachet de censure allemand



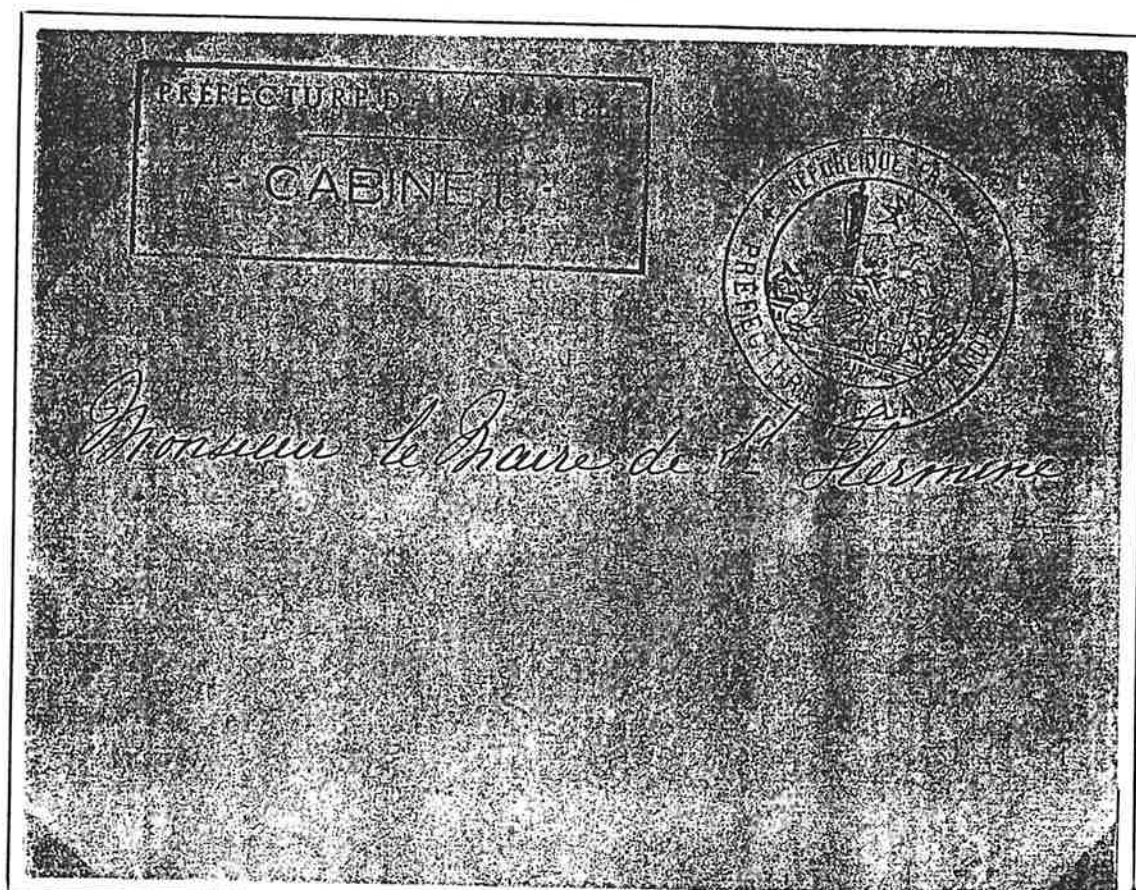
Tampon caoutchouc de forme ovale du "SERVICE DES REFUGIES"
sur enveloppe du 3 juillet 1918



Tampons utilisés dans les années 1930

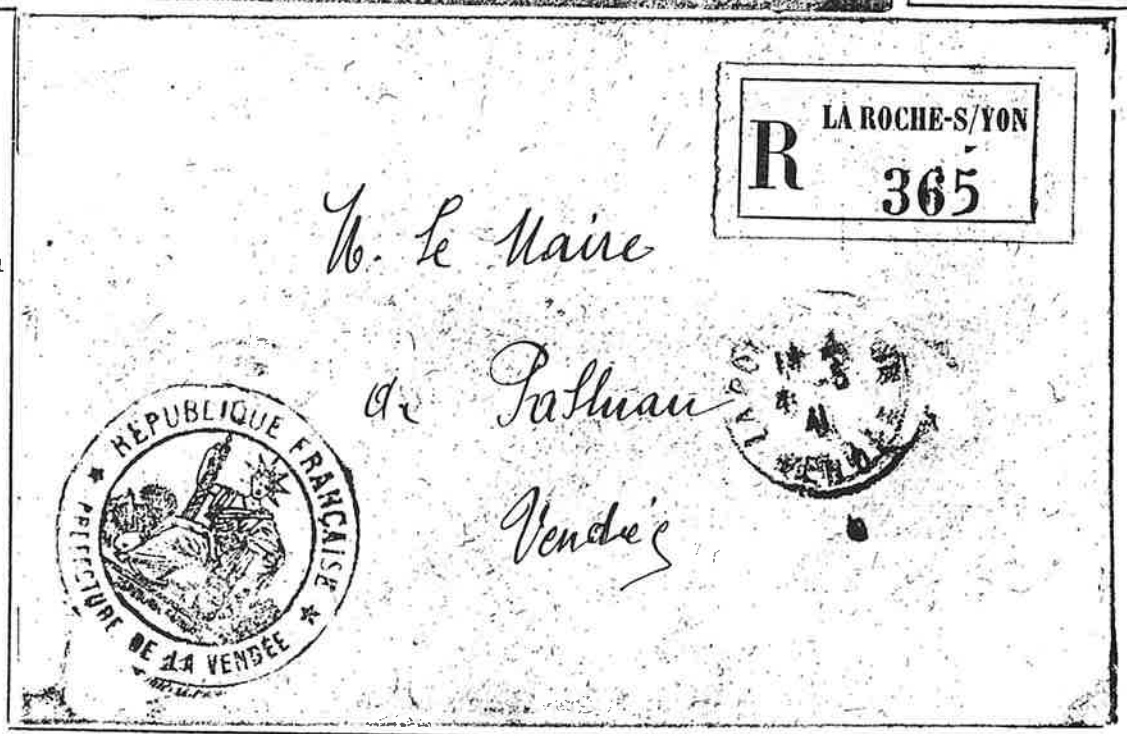
pour les envois sous bande

Les cachets de franchise postale ont porté la mention REPUBLIQUE FRANCAISE
jusqu'en décembre 1941.

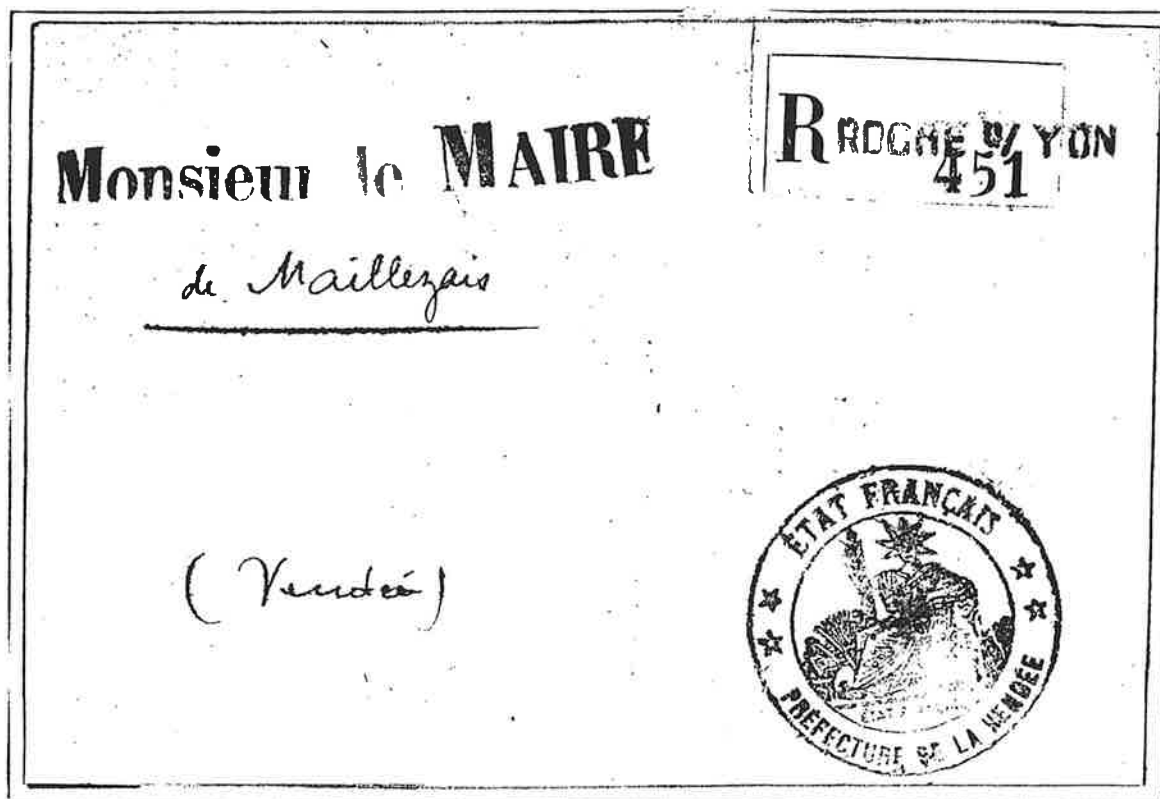


Sur lettre du
18-12-1940

Sur lettre du
4 mai 1941



Puis, en janvier 1943, tous les anciens cachets de franchise d'avant la guerre 1939-1945 furent remplacés et portèrent désormais la mention ETAT FRANCAIS.



Sur lettre recommandée du 14-3-1942
pour le Maire de MAILLEZAIS.

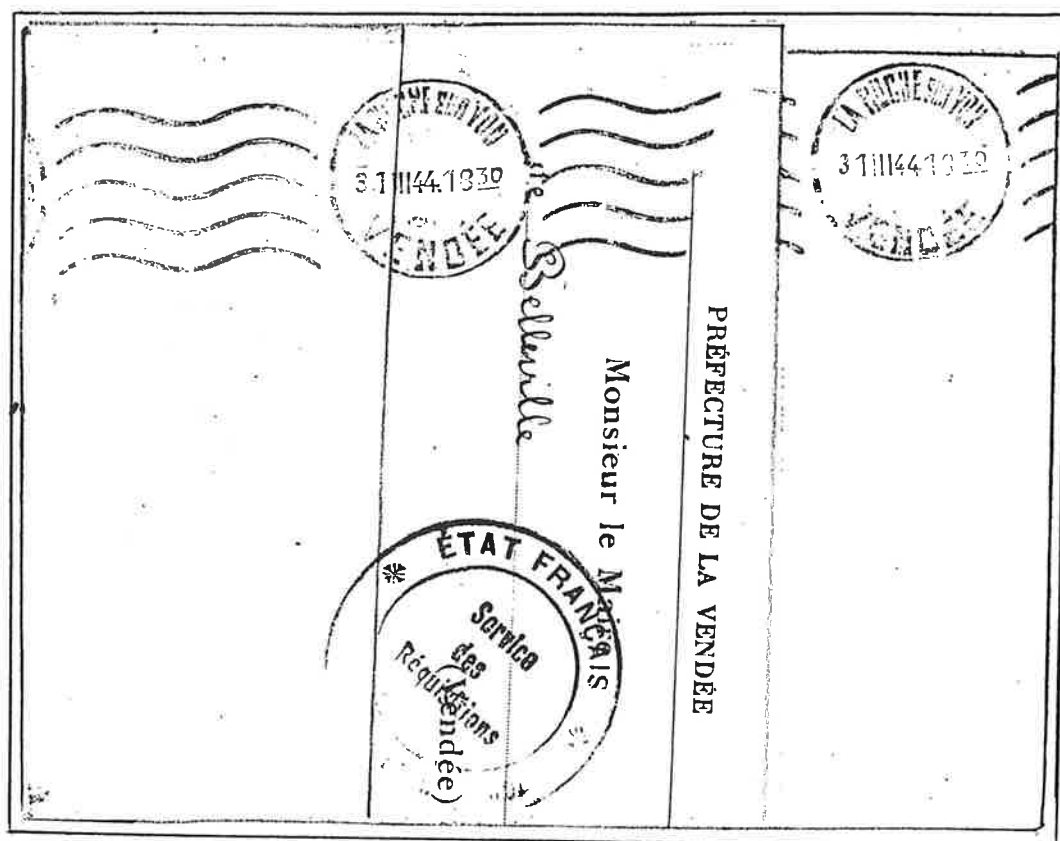
Cachet bleu
ETAT FRANCAIS **PRÉFECTURE DE LA VENDEE**



Sur lettre du
26-5-1943

(3^e DIVISION)

Cachets du Service des Réquisitions et des Réfugiés
apposés pendant la même période

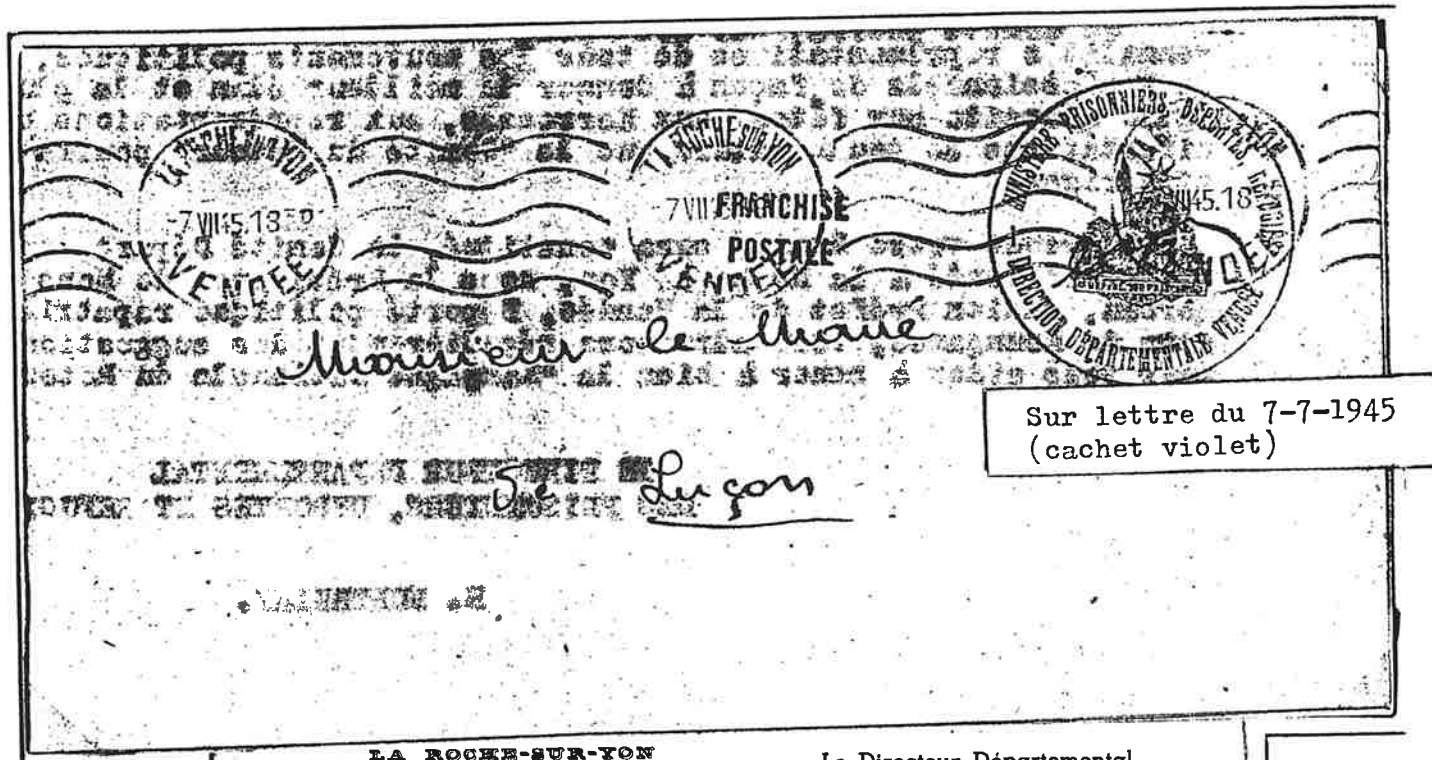


Sur lettre du 31-3-1944 du SERVICE DES REQUISITIONS



Sur lettre du 28-4-1944 du SERVICE DES REFUGIES

Cachets du Service des Prisonniers, Déportés et Réfugiés
utilisés après le départ des Allemands de La Roche-sur-Yon,
dès octobre 1944 (à noter que la mention REPUBLIQUE FRANCAISE
n'est toujours pas réapparue....)



LA ROCHE-SUR-YON

Téléphone 2.15

5.91

5.93

Le Directeur Départemental
des Prisonniers, Déportés et Réfugiés
à

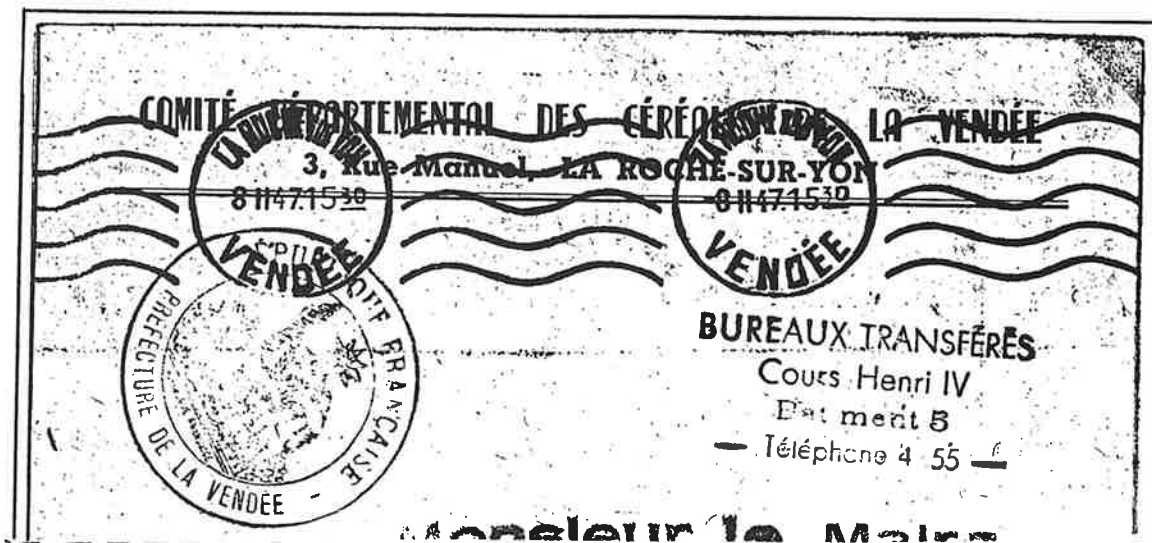
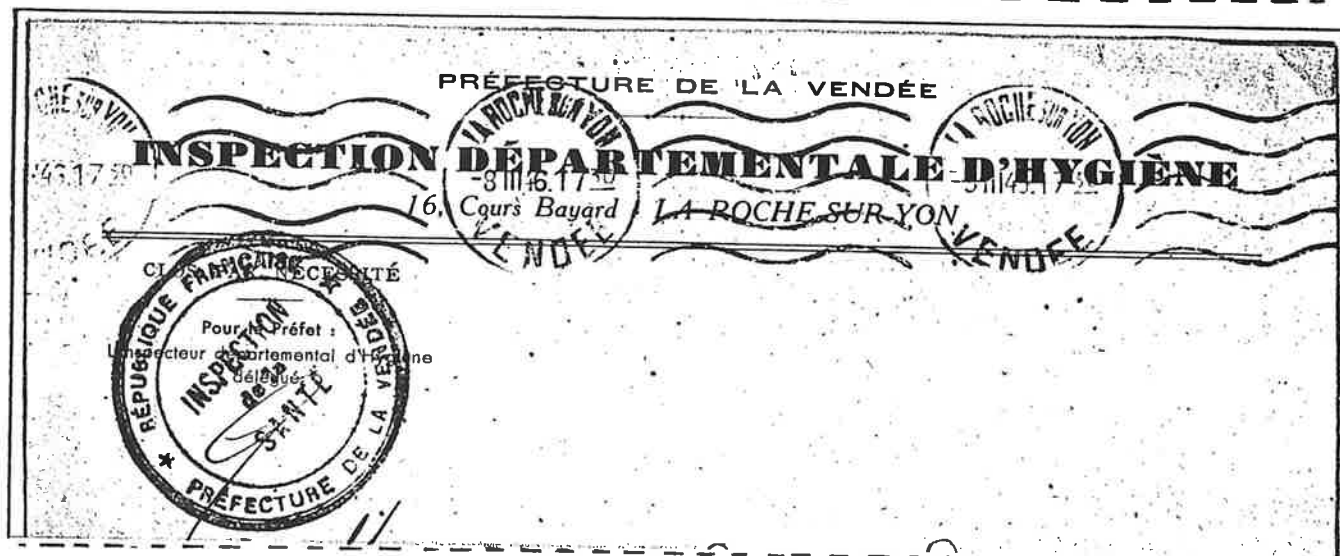
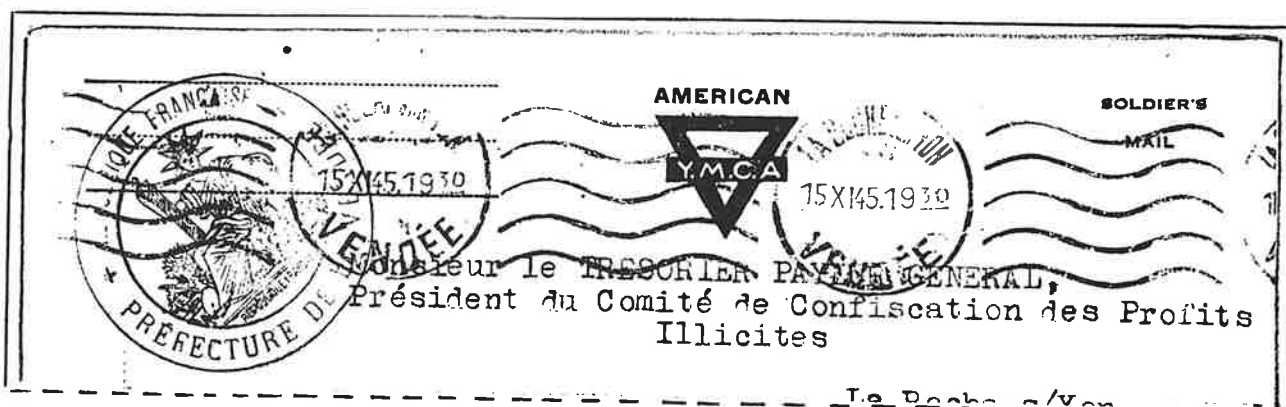
Monsieur le Maire
ST PIERRE DE VIEUX
(Vendée)

Ref. à rappeler : 3642

Sur lettre du 30 août 1945
(cachet bleu)



Quelques autres de 1947 à 1951.....



à suivre

Y. PAUVERT

LA POSTE EN VENDEE

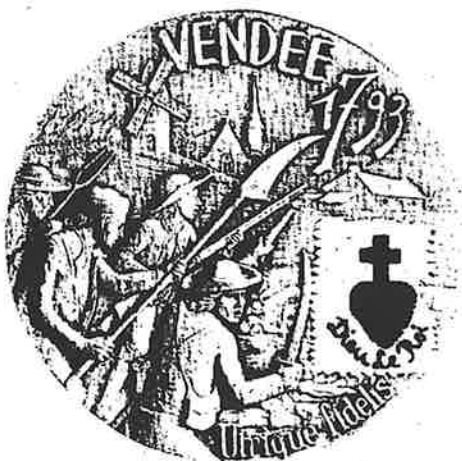


Coupe de France de Football 98
32^e de finale
Brétignolles-sur-Mer - Nantes
17 janvier 1998



France : LETTRE
 International: PRIORITAIRE

Un repiqué à l'occasion du match de coupe de France de Football 98. Il est peut-être encore possible de se le procurer à la Recette Principale de LA ROCHE SUR YON.



8 5 0 0 0 LA ROCHE SUR YON

Un Prêt-à-Poster peu courant. Il ferait partie d'un lot de 5 sans doute sur le même thème. Des adhérents ont-ils l'ensemble du lot?

L'avalanche d'émissions de P.A.P. ou de repiqués est très alarmante :

1996	463,62 F
1997.....	838,40 F

La Poste en est-elle consciente? Qui peut se permettre d'acheter tous ces P.A.P.?

LA NOUVEAUTE

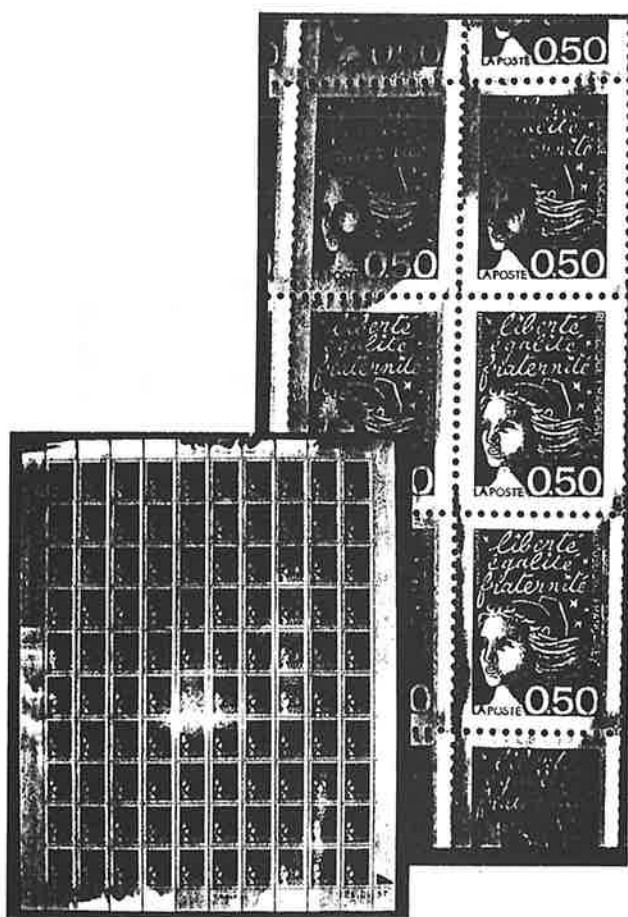


LES SABLES D'OLONNE
85100 - A partir du 2.01.98

La nouvelle flamme
des SABLES D'OLONNE
sortie le 2 Février 1998

Vendée Globe Challenge 20
4ème édition

LES VARIETES



MARIANNE de LUQUET

Les journaux signalent déjà des « sans phosphore » du 2,70F vert et du timbre rouge.

Ce n'est qu'un début.

A l'inverse, on trouve des timbres entièrement phosphorescents.

C'est le cas figuré ci-contre.

Les feuilles du 0,50F violet tirées le 25.6.97
sont concernées par cette anomalie.

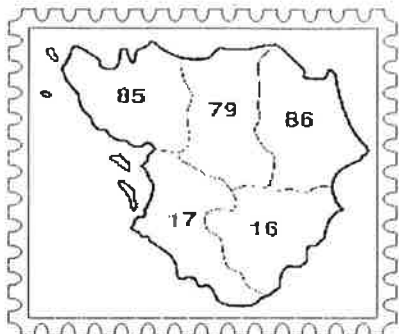
Elles étaient encore en vente, fin Novembre, à
la recette principale de LA ROCHE SUR
YON.

A titre indicatif, cette feuille était vendue
300,00 F par un marchand en fin d'année.

Autre variété

Une griffure sur un 3,80 F bleu issue de
feuilles émises les 22, 23 et 25.5.97





Fédération Française des Associations Philatéliques

GROUPEMENT PHILATELIQUE DU CENTRE-OUEST

XV^{ème} Région fédérée

POITIERS, le 20 Décembre 1997.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 1997

Présents : Mme MOULINIER

M.M. ALLERIT, AUJARD, BISCARA, BONNIN, DELELIS, DELMARRE,
DESMAISON, DURANCEAU, LACROIX, LAMOUREUX, LAPORTE,
LAVOLLEE, LOISEAU, MAURET.

Il est à noter que le bureau est au complet ! Le président ouvre la séance à 9 H 45.

1 - COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 4 OCTOBRE 1997 :

Adopté à l'unanimité.

2 - COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DU 25 OCTOBRE 1997 :

Dans la liste des présents remplacer M. GUEREAU par M. GUEREMY.

Liste des excusés ajouter M. AUDUREAU La Roche-sur-yon et M. DELMARRE
Fontenay-le-comte.

Après ces modifications le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3 - COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 52^{ème} CONGRES DU 26 OCTOBRE 1997 :

Page 3 paragraphe 11, M. LACROIX indique qu'une feuille des statistiques du service des circulations est absente du dossier. Vous la trouverez ci-jointe en annexe.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4 - BILAN DE L'EXPOSITION REGIONALE DU CONGRES D'ANGOULEME :

M. LAMOUREUX nous indique que le budget est en équilibre 24000 F de dépenses ont été nécessaire. Dommage que seules13 associations du G.P.C.O.... ont participé aux récompenses pour les exposants.. soit 50 % de l'effectif !. Il y a un réel effort à faire, ce congrès et cette exposition étant la vitrine de l'ensemble des associations du G.P.C.O. Quelques petits problèmes au niveau de l'organisation(fléchage, parking, escalier), mais c'est plutôt les organisateurs qui en ont souffert !.

L'exposition était de haut niveau avec des collections exceptionnelles de niveau national. Cette exposition a vu la visite d'environ 500 personnes et permis de faire 2 inscriptions. Environ 350 souvenirs ont été vendus.

Il convient de féliciter chaleureusement ANGOULEME pour la bonne organisation de la manifestation.

5 - JOURNEE DU TIMBRE 21-22 FEVRIER 1998 :

Rappel des associations organisatrices : LA ROCHELLE (Puilboreau), NIORT (Echiré), POITIERS (Smarves), LA ROCHE-Sur-Yon. Cette dernière n'a pas renvoyé son dossier. M. LAPORTE fait le nécessaire auprès du président pour régulariser l'inscription.

La liste des jurés est distribuée aux organisateurs. Les affiches, les urnes ainsi que les dernières instructions vont être envoyées par la fédération.

M. DELELIS attire l'attention sur le règlement de la journée du timbre, les articles 7 et 11 étant en contradiction en ce qui concerne l'assurance des collections.

Ce règlement sera remis à jour. Cette année l'assurance des collections est prise en charge par les associations organisatrices.

Dès que possible mettre à jour la liste des participants aux expositions " classique et thématique " de la journée du timbre.

Il sera demandé à la fédération le 11 janvier 1998 la nomination, officielle de MM. HINGANT, LAPORTE et LOEDEC comme jurés régionaux.

M. DURANCEAU remet un plan de travail à mettre à jour concernant toutes les démarches à entreprendre pour réaliser une bonne organisation de la journée du timbre. Vos suggestions sont attendues.

6 - JOURNEES DU TIMBRE FUTURES :

Pour 1999 la date sera demandée à la fédération en principe aux alentours du 15 mars (les salles doivent être retenues un an à l'avance).

Les demandes suivantes ont été formulées : COGNAC, LES SABLES D'OLONNE, ROYAN Cote de Beauté. Voir pour une quatrième ville (NIORT ou POITIERS).

Pour 2000 beaucoup de demandes : ANGOULEME (Montmoreau) CHATELLERAULT St JEAN D'ANGELY, PARTHENAY, ROCHEFORT et CHALLANS. Pour l'instant 3 demandes sont officielles : ANGOULEME, St JEAN D'ANGELY, CHATELLERAULT.

7 - CONGRES ET EXPOSITIONS REGIONALE ET INTERREGIONALE DE NIORT :

MM. DESMAISON et BONNIN font le point des démarches : Salle enfin obtenue sous condition de participation bénévole à différentes manifestations de la ville. Les dépenses pour une exposition interrégionale sont de plus en plus importantes et les partenaires, municipalités ou autres (privées) se font rares. Il est prévu 320 cadres, peut être un peu plus si la sécurité le permet.

Les dossiers sont établis et vont être envoyés aux différentes associations participantes. Pour le Sud-Ouest, région invitée, M. DESMAISON souhaite une représentation de leur part, même s'ils ne peuvent participer en raison de plusieurs manifestations organisées à la date de notre congrès.

La liste des jurés des quatre régions participantes est fournie par M. DURANCEAU.

Le projet de maquette d'une flamme sera réalisé par l'Union Philatélique Niortaise pour commémorer le 60è anniversaire de la fondation de notre groupement, frais à la charge du G.P.C.O.

Congrès régional 1999 en Vendée : LUCON et CHALLANS sont à l'étude.

8 - JEUNES :

Challenge Pasteur : Quatre jeunes représentaient le G.P.C.O. et ont obtenu deux médailles de bronze argenté et deux médailles de bronze. Le total des points est de 144 (par équipe) ce qui place les jeunes du G.P.C.O. 12ème sur 17 équipes engagées.

Un nouveau magazine Jeunes est en vente sur abonnement. Il s'intitule KOALEC.

Abonnement annuel 118 F, avec l'adhésion au club 138 F. 10 parrains "jeunesse" sont candidats au G.P.C.O. pour répondre aux questions posées par les jeunes.

Une commission se réunira le 31 janvier 98 pour faire le point de la participation des jeunes à la journée du timbre.

Le G.P.C.O. a acheté des médailles et des coupes pour récompenser les jeunes exposants à la journée du timbre. M. LOISEAU préparera les récompenses.

9 - MATERIEL :

Avertir le trésorier pour toutes dépenses d'achat matériel et autre. Depuis le début de l'année philatélique, en septembre, les dépenses sont de 19000 F. Voir les demandes en matériel des associations et faire une commande en conséquence. Eviter le stock sur plusieurs années. Ne faire des commandes qu'après les propositions des fournisseurs (devis), commandes écrites après acceptation du trésorier.

Vous trouverez en annexe une feuille vous indiquant les fournitures que nous tenons à votre disposition avec leurs prix, ainsi qu'un bon de commande. Ces commandes pourront vous être remises lors de réunions, sinon le port sera facturé en sus.

10 - MEMENTO :

Il est demandé à toutes les associations d'envoyer au président DURANCEAU leur statut. Des suggestions leurs seront faites pour une mise à jour et en conformité avec le G.P.C.O. et la fédération.

11 - ELEVES JURES REGIONAUX :

Il faudra penser à la relève car un manque de jurés se fait sentir dans le G.P.C.O.

MM.BERT, DUBOUILH, FOSSE, RIOBE sont proposés (il faut avoir obtenu au moins une médaille d'argent en régional) sous réserve d'acceptation par les intéressés.

Actuellement un seul juré est " de niveau national " dans la région. Il s'agit de M. BISCARA. Seront proposés : MM DELMARRE, DESMAISON, TIXIER pour le " classique ".

MM. BONNIN, DURANCEAU pour la " thématique ". M. LAPORTE pour la " jeunesse ".

12 - DIVERS :

ANGOULEME, COGNAC, FONTENAY-LE-COMTE, POITIERS, distribuent leur publication.

M. DURANCEAU demande aux présidents d'associations d'avertir le G.P.C.O. en cas de décès de sociétaire. MM. LESOURD (Parthenay) et ALTEIRAC (Niort) entr'autres ne nous ont pas été signalé.

Merci à M. DELMARRE pour la réalisation d'un fichier regroupant les exposants.

A MECAPHIL (Balma près de Toulouse), MM. BONNIN, DELMARRE, DURANCEAU et LACROIX ont représenté le G.P.C.O.

Il existe un diplôme d'honneur à la fédération destiné à récompenser le dévouement des adhérents de la fédération (avant la médaille régionale). Chaque région peut en remettre 5 par an. Adressez vos candidatures au président.

Ne pas oublier d'adresser les modifications intervenues dans vos associations, avant le 15 janvier 1998, au président ou à M. DELMARRE, pour mise à jour de l'annuaire qui sera distribué (tout ou en partie) à la journée du timbre pour éviter les frais de port.

Rappel des cotisations à régler **AVANT LE 15 JANVIER 1998** au trésorier M. DELELIS (à ce jour 5 de réglées).

M. LACROIX insiste pour lui faire retour des bordereaux (1 exemplaire signé) qu'il vous joint à la remise des carnets de circulation, c'est obligatoire pour la bonne marche du service.

La " gazette " est bien appréciée, il y a quelques retours concernant les petites annonces.

Merci à notre président qui a pu répondre aux invitations et participer à plusieurs assemblées générales: St GILLES - CROIX-DE-VIE, SAUJON, ROYAN (pour les deux associations), FONTENAY-le-Comte, POITIERS.

La séance est levée à 12 H 45.

Elle est clôturée par un pot de l'amitié offert par notre président pour terminer l'année en beauté, inaugurer " la cloche " du G.P.C.O. et fêter les médailles de San Francisco et de Moscou.

Toutes nos félicitations.

Le secrétaire

M. ALLERIT



Annonces

— Patrice THEVIN 12 Chemin de la Ligérie
86220 Danger Saint-Romain

Recherche documents sur le bicentenaire de la Révolution en 1989 et sur le soulèvement vendéen de 1793. Prendre contact avec lui.

LES ZEMTVOS DANS LA PHILATÉLIE RUSSE

La philatélie russe est assez complexe dans ce vaste et grand pays où la population était très dispersée (sauf dans les grandes villes comme Moscou et St Pétersbourg entre autres) où il existait alors la Poste Impériale et des Postes locales, ces dernières situées dans des petites localités étaient alors aux mains des Zemtvos ou "assemblées locales" qui avaient été autorisées, éventuellement, à émettre leurs propres timbres à condition que ces derniers soient entièrement différents du dessin des timbres impériaux (décision prise en 1870 par le baron Vélo, Directeur de l'Administration postale).

Il y eût, à l'époque, environ 370 Zemtvos dont 164 seulement émirent des timbres, les autres faisant éventuellement payer le port en numéraire. S'il y avait correspondance à l'intérieur du Zemtvos, c'était, le cas échéant, le timbre de cette organisation qui était utilisé. Si la correspondance était destinée à la Russie Impériale ou en provenait, il y avait un timbre du Zemtvos et un timbre russe. Dans les pays étrangers on trouvait le timbre du pays concerné plus le timbre du Zemtvos. A destination de l'étranger, il y avait en plus du timbre du Zemtvos les timbres russes (Poste Impériale) au tarif prévu pour l'extérieur.

Dans leur secteur, les Zemtvos avaient la charge d'assurer la gestion des écoles, des hôpitaux, des assurances et l'entretien des routes. Dès leur création, ils avaient été chargés d'effectuer le transport du courrier entre les villages de leur secteur. C'est pour cette raison qu'ils furent autorisés, s'il y avait lieu, à émettre des timbres.

On trouvera, dans les pages qui vont suivre, quelques exemples d'oblitérations des Zemtvos avec ou sans timbres.



Sumy (Karkov)



Vessiaigonk (Tver)



Tcherdina (Perm)



Cachet du
Zemtvos

Lettre affranchie au dos d'un timbre russe de 10 kopecks et comportant le cachet du Zemtvos de Priatin (Zemskaja Pochta). Ce Zemtvos n'a employé qu'un seul et unique timbre jusqu'en 1868-1869. Cette lettre étant de 1904 ne comporte que le seul cachet du Zemtvos.

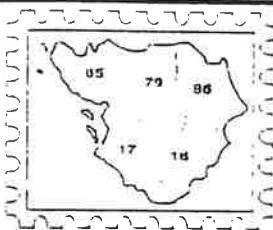
G. P. C. O.

Numéro 6

janvier 1998



Bonjour,



Fédération Française des Associations Philatéliques

GROUPEMENT PHILATELIQUE DU CENTRE-OUEST

XV^{ème} Région fédérée

Les JEUNES

LE MOT DU PRESIDENT

Je profite du mois de janvier pour adresser, à toutes celles et tous ceux à qui je n'ai pu le faire personnellement ainsi qu'à vos familles, une bonne année 1998 pleine de succès.

Cette année, fêtera le 60^{ème} anniversaire de la création du G.P.C.O. Nous en reparlerons les 24 et 25 octobre à Niort

Ce n'est qu'en s'investissant pleinement que l'on arrive au succès.

Personnellement, je souhaiterais qu'avec cette devise, le G. P. C. O. et vos Associations soutiennent toutes les activités qui seront entreprises pour renforcer la philatélie.

Nous constatons une certaine diminution du nombre de nos adhérents. Hors quelques Associations, la moyenne d'âge augmente. Essayons de nous donner les moyens en travaillant pour l'avenir. En d'autres termes, aidons les jeunes, les moniteurs de jeunes. Ensemble nous devons être constructifs sur l'avenir de nos Associations.

J'espère avoir de nombreuses réactions de votre part sur ce sujet, dans la pratique de notre hobby commun.

Dans quelques jours, la Journée du Timbre sera organisée sur 4 sites : La Roche sur Yon, Puilboreau, Echiré et Smarves. Des collections de jeunes seront exposées dans les catégories débutants 1er niveau, 2ème niveau et compétition.

A nous de les encourager et de faire visiter leurs réalisations par d'autres jeunes philatélistes ou non.

Merci de votre collaboration.

Voici la composition de l'équipe du G.P.C.O. pour vous aider à encadrer, conseiller les jeunes et leurs animateurs de vos Associations :

Conseiller Régional à la Jeunesse:

M. Didier LAPORTE
49, rue Auguste Murail
85000 LA ROCHE SUR YON

Délégués départementaux à la Jeunesse:

Mme Suzanne SICARD
7, rue des Magnils
85400 LUCON

M. Philippe AUBINEAU
125, rue de Brioux
79000 NIORT

M. Francis DELAIGUE
4, rue Abbé Lemonnier
17300 ROCHEFORT

M. Pierre JANTZEN
Veillard par Bourg Charente
16200 JARNAC

M. Jean-François DURANCEAU
2, rue de Berry
86170 AVANTON

Vous allez recevoir une dotation, par la Fédération Française des Associations Philatéliques, pour vos jeunes.

Faites en bon usage et n'oubliez pas, si vous le pensez, de dire merci. Tous ensemble, nous pouvons aider les jeunes, et si la jeunesse va bien, elle nous le rendra.

Pour la Journée du Timbre, les 21 et 22 février 1998, n'oubliez pas de solliciter vos boîtes à chaussures, afin d'aider les jeunes enfants hospitalisés, malades, handicapés, dans les orphelinats. C'est aussi une façon de se tourner vers les jeunes philatélistes en devenir et de les aider à se rapprocher de nous au travers d'un loisir accessible à bon nombre d'entre eux.

La coupe du monde de football nous arrive bientôt avec sa pléiade de timbres et son (ballon) timbre rond. Profitons en pour le faire rouler vers les jeunes

INFO

Le sujet de la Journée du Timbre est une rétro du type Blanc. Pour la J d T 1999, un thème plus porteur avec l'environnement.

DANS CE NUMERO :

LE MOT DU PRESIDENT page 1

LES JEUNES page 1

ANNONCES page 2

C. P. L. E. N. page 2

JOURNEE du TIMBRE page 2

Matériel du G. P. C. O.

feuilles d'exposition et protections
à prix réduit
(feuilles de commande chez votre Président)

M. Robert LOISEAU
46, cité Biron
85400 LUCON

LES JEUNES DANS LA RÉGION

A

nnonces des

jeunes et des moins jeunes:

Recherche:

Prêt à poster Marianne de Briat-

- enveloppe cartonnée format 162 x 228, couleur du timbre rouge mention lettre
- enveloppe cartonnée format 162 x 228, couleur du timbre bleu turquoise mention prioritaire
- enveloppe de réexpédition couleur bleu

Faire offre par écrit à:

M. AUJARD Robert fils
TIVOLI

117 route de Fontenay
85200 PISSOTTE

Un Bureau de Poste est tenu par des jeunes dans l'enceinte du Collège Pierre Mendès France à Parthenay :



Renseignements:

M. Dominique BOUTIN
adresse ci-contre

CENTRE DE PHILATELIE INSTRUCTIVE DE L'EDUCATION NATIONALE



130



DE L'EDUCATION
NATIONALE



16320 ROUGNAC Dispensé du timbre
Trimestriel des coopératives de jeunes
at général : Michel GILLOT : 7 rue
49170 LA POSSONNIERE
/ Janvier Février 97 Agrément
1000 ex. / Prix de

Revue C.P.J. 16320 ROUGNAC Dispensé du timbre Routage 206

Organe trimestriel des coopératives de jeunes du CPIEN
secrétariat général Michel GILLOT

juin Juillet Août 1997 - Agrément n° 65365

PHILEXFRANCE 99

Tous les philatélistes fédérés ayant obtenu le minimum qualificatif qui souhaitent participer à la compétition mondiale ouverte dans le cadre de Philexfrance 99, peuvent demander le formulaire d'inscription provisoire à la Fédération Française des Associations Philatéliques, 47, rue de Maubeuge, 75009 Paris.

Ce formulaire est à renvoyer à la Fédération pour le 30 juin 1998 au plus tard.

Cette date devra être impérativement respectée : toute inscription parvenue à la Fédération au-delà de cette date sera refusée.

Cette revue, orientée jeunesse, peut rendre service à toutes les Associations, et en particulier aux jeunes ainsi qu'à leurs moniteurs. C'est aussi une base de travail. Espérant que votre curiosité sera éveillée, vous trouverez ci-dessous deux personnes que vous pouvez contacter pour disposer d'informations complémentaires.

★ Monsieur Jean-Yves PATEAU
★ 2, rue de la Fontaine
★ 85390 MOUILLERON EN PAREDS
★
★ Tél : 02 51 87 58 67
★

★ Monsieur Dominique BOUTIN
★ 42, rue André Gastel
★ 79450 SAINT AUBIN LE CLOUD
★
★ Tél : 05 49 95 31 48
★

Dans le Prochain numéro,
vos réactions, vos suggestions,
vos idées

et KOALEC

Rédacteur:

Jean-françois DURANCEAU
2, rue de Berry
86170 AVANTON
Tél: 05 49 51 63 81

MACHINES A AFFRANCHIR

les multiples manières d'aborder leur collection

(étude publiée dans l'Écho de la Timbrologie n° 1692 de Décembre 1996 pages 16 et 17

mise à jour et illustrée pour le bulletin de l'Amicale philatélique Yonnaise)

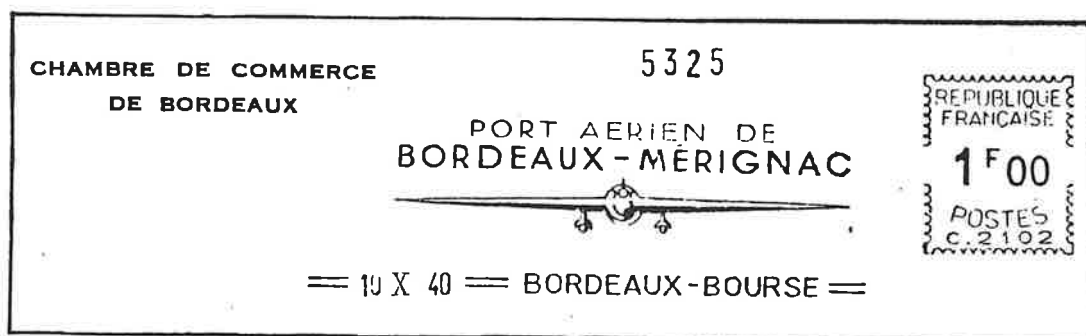
Comment collectionner les empreintes de machines à affranchir ? Un vaste programme que Gérard DELMARRE, ancien président de l'A.C.E.M.A. (Association des collectionneurs d'empreintes de machines à affranchir), se propose de nous décrire.

E. de T. : *De quoi se compose une empreinte de machine à affranchir ?*

G. Delmarre : Tout d'abord il faut avoir présent à son esprit qu'une empreinte de machine à affranchir (E.M.A.) remplace à la fois le **timbre et son oblitération** ; de plus, l'utilisateur n'a plus besoin de faire imprimer son logo ou sa raison sociale sur ses enveloppes. Elle comprend trois parties :

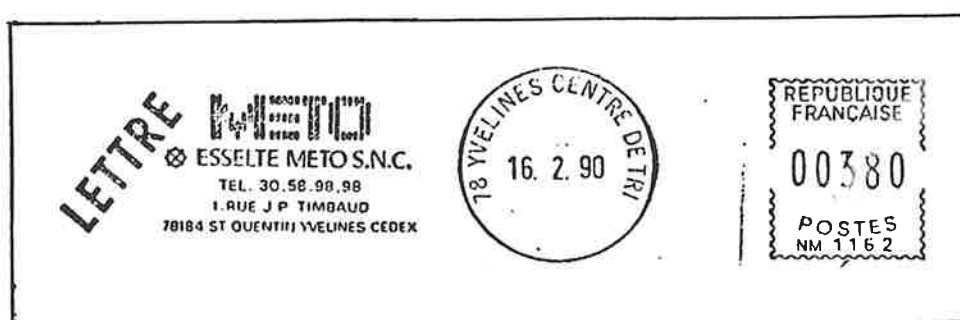
- ⇒ la **vignette**, dont le cadre rappelle le timbre poste ; c'est là que sont indiqués le **montant** de l'affranchissement, un **numéro** de série alphanumérique qui permet de déterminer la marque et le type de machine. C'est là aussi que figurent le nom du pays et, éventuellement, son régime politique, et la mention "postes" (il existe également des vignettes fiscales).
- ⇒ des **indications de service** qui précisent l'origine de l'envoi : date et nom du bureau où il a été déposé.

◇ éventuellement, un **espace publicitaire** (dont la dimension est variable suivant les modèles) souvent amovible, à la disposition de l'utilisateur pour y insérer sa raison sociale, un logo, un slogan, son adresse, une illustration.... Dans certains modèles, en cas de non utilisation, cet espace est occupé par des lignes ondulées, mais il peut tout aussi bien être vide.



*Machine C de Havas comportant outre la publicité, un compteur de plis
(cet accessoire, peu fiable, fut progressivement supprimé)*

◇ - Parfois, figure dans l'espace publicitaire la mention du type de l'envoi (lettre, périodique, PNU...etc.), mention remplacées souvent par une abréviation codifiée, "C" (catalogue), "En" (écopli en nombre) ... ou par un symbole : étoiles ou triangle (tarif spécial pour envoi en nombre).



Machine NM de Secap comportant, à gauche, la mention "LETTRE"

◇ - Certains modèles comportent un espace étroit supplémentaire, inamovible celui-là, pour l'identification de l'utilisateur, où on peut trouver aussi bien le nom de l'entreprise, son n° de téléphone, sa boîte postale, ses initiales, son logo, un petit dessin....



Machine SR de Satas comportant une publicité illustrée entre la vignette et le timbre à date

E. de T. : *Depuis l'origine, quelle fut l'évolution des machines à affranchir ?*

GD : Pour ce qui concerne les machines utilisées par les entreprises, les administrations et les particuliers, on distingue trois générations de machines à affranchir :

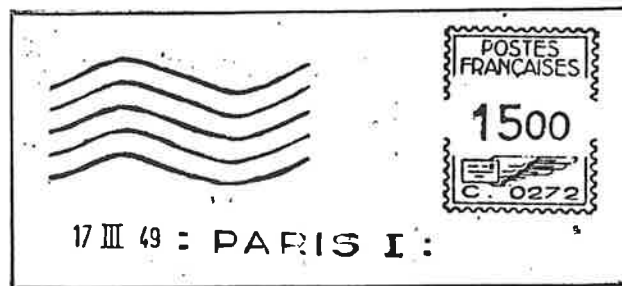
- ⇒ Les machines à valeur unique, ou à nombre limité de valeurs, qui obligeaient parfois leur utilisateur à multiplier les empreintes, ou à faire l'appoint en timbres postes pour réaliser l'affranchissement nécessaire.
- ⇒ Les machines à valeurs multiples à fonctionnement manuel ou électrique dont le montant des affranchissements possibles n'était plus limité que par le nombre de leviers.
- ⇒ Les machines à fonctionnement et à comptage électronique où l'intervention de l'homme est extrêmement limitée.
- ⇒ En ce qui concerne les machines utilisées dans les bureaux de poste, les générations peuvent se classer différemment :
 - ◇ celles dont le matricule est un numéro d'ordre alphanumérique de série.
 - ◇ celles qui comportent le n° du poste comptable (5 chiffres souvent précédés des lettres "PC")
 - ⇒ cette dernière catégorie se subdivise à son tour :
 - ⇒ - les machines mécaniques ou électroniques,
 - ⇒ - les micro ordinateurs : GAPA, MOG, MOS, etc....
- ⇒ A noter que les machines utilisées au guichet des bureaux de postes, comportent en général l'indication de l'heure de dépôt et qu'elles ne présentent pas de publicité.
- ⇒ Il ne faut pas confondre machines de guichet (qui comportent des indications de date et d'origine) et les LSA, LISA ou DIVA... qui sont assimilables à des timbres de distributeur.



*Machines de CAMP, avec numéro de série [à gauche], avec numéro de poste comptable [à droite]
l'étiquette de recommandation était produite en même temps que la vignette*

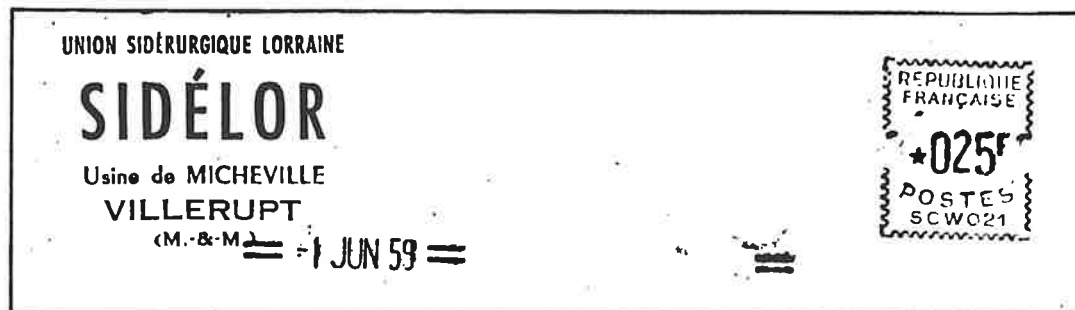
E. de T. : *Comment collectionner les empreintes de machines à affranchir ?*

- ⇒ La collection peut être abordée de bien des manières ; la plus commune est la **collection classique**, par type de machine, en suivant son évolution :
 - ◇ le nombre de chiffres de valeur, la présence de la virgule, le passage en nouveaux francs.
 - ◇ la vignette, certaines machines utilisées durant l'occupation, et même longtemps après, comportaient la légende "POSTES FRANCAISES" au lieu de "REPUBLIQUE FRANCAISE",



Machine C de Havas avec légende "Postes Françaises"

- ◇ le mois dans la date ; pour certains modèles, on le rencontre en chiffres romains ou en toutes lettres ; pour d'autres en chiffres romains ou en chiffres arabes ,
- ◇ le nom du bureau, précédé ou non du numéro de code départemental,
- ◇ les machines de remplacement (ou de dépannage) dont le numéro comporte en principe la lettre "W"



Machine de remplacement SCW de Satas avec mois en lettres, le nom du bureau n'a pas été gravé.

◇ enfin des variétés de gravures, des erreurs (fautes d'orthographe, omission d'un élément, variété de couleur (car l'U.P.U impose la couleur rouge et, si certains pays [U.S.A. et Russie notamment] en prennent à leur aise, en France, cette couleur a toujours été obligatoire ; on trouve cependant des empreintes d'autres couleurs, notamment pendant la guerre, pour cause de pénurie, la plupart du temps elles sont dues à des erreurs, ou à des fantaisies). Attention, les déformations dues à un dérèglement de la machine, ou à une différence d'épaisseur du contenu de l'enveloppe ne sont pas prises en considération. A noter qu'on rencontre depuis peu des empreintes bicolores dont la partie postale (vignette et indications d'origine) doit être toujours de couleur rouge, tandis que la partie publicitaire peut être rouge, noire, verte, ou bleue.

⇒ **La collection locale** : De plus en plus, des philatélistes limitent leur collection à leur région, leur département, leur canton, voire leur ville. Outre l'aspect mécanotélique indiscutable de telles collections, celles ci peuvent comporter en outre des volets économique, sociologique, politique et culturel. Souvent, de telles collections comportent également des oblitérations et des timbres sélectionnés suivant le même critère.

⇒ **La thématique** : En général utilisé conjointement avec tous les autres aspects de la philatélie (timbres, carnets, oblitérations, entiers, etc.....) l'espace publicitaire des empreintes de machines à affranchir peut faire également l'objet d'études particulièrement poussées. Il s'agit alors de rechercher les diverses utilisations d'une image d'objet ou de la représentation d'un animal comme symbole. D'autres collections se limitent à une profession, et analysent l'évolution de l'utilisation des espaces publicitaires (logo, numéro de succursale, slogan...)



Machine NE de SECAP comportant une publicité illustrée.

⇒ **La collection par tarif** : Il faut souligner que certains tarifs ne peuvent être utilisés qu'à l'aide d'une machine à affranchir, aucun timbre n'existant pour la valeur : cas des centimes actuellement, mais également dans le passé ; ainsi, le 7½ préoblitéré du type Blanc n'ayant été émis que le 9 août 1926, pour le tarif "imprimé intérieur" (moins de 20 g) du 1er mai 1926, tous les envois de cette espèce furent affranchis mécaniquement, d'autant plus que le tarif devait changer le 9 août 1926, justement à la date de l'émission du timbre à cette valeur.

⇒ Certains philatélistes recherchent tous les tarifs pour un type d'envoi (par exemple les journaux du 1° échelon, les lettres simples pour l'étranger, ou bien ils collectionnent tous les envois possibles d'une époque (par exemple le tarif du 1er mai 1926)

E. de T. : *Qu'est ce qui permet d'identifier le constructeur ?*

GD : En France, chaque empreinte comporte un numéro alphanumérique qui permet pour la poste, même en l'absence de publicité, d'identifier l'expéditeur du pli. Pour le collectionneur, la ou les lettres que comporte ce numéro permettent surtout de déterminer le modèle de machine :

⇒ HAVAS : A, B, C, CG, G, J, K, KG, M, MG, P, T,

⇒ SATAS : SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SJ, SK, SL, SM, SP, SR, SV, [les lettres SB et SD ont récemment été attribuées à de nouveaux modèles],

⇒ SECAP : N, NA, NB, NC, ND, NE, NJ, NK, NL, NM, NP, NR, NS, NT, NX et depuis peu NY,

⇒ SMH ALCATEL : F, R, RC,

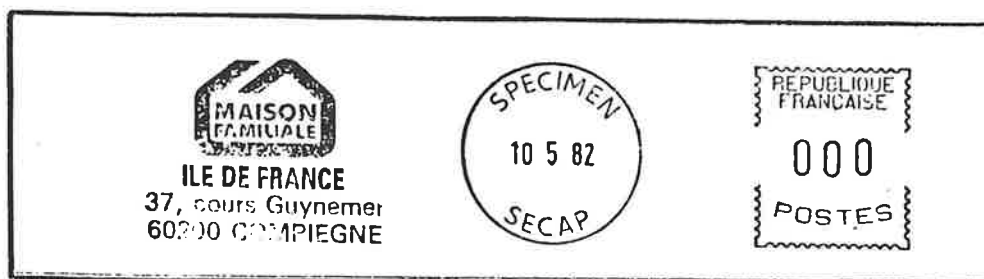
⇒ ASCOM ASLER : HA,

⇒ SMH NEOPOST : HB, HC,

⇒ PITNEY BOWES : BA, BB, BC, BE, BH et depuis peu BJ.

E. de T. : *Comment présenter les pièces dans une collection ?*

GD : Il est toujours préférable de conserver l'enveloppe entière, sauf dans les cas où ses dimensions interdisent toute mise en page esthétique. Dans ce cas on retaille la pièce en évitant de l'amputer des éléments indispensables que sont : l'intégralité de l'empreinte naturellement, les éléments postaux (timbres à date, étiquette, annotations diverses) et l'adresse du destinataire. Pour aérer la présentation, on pourra pratiquer des "fenêtres" (entailles pratiquées dans la page de présentation permettant de ne montrer que les éléments les plus intéressants d'une pièce)



Machine NE de Secap de démonstration [catégorie peu appréciée en exposition de compétition]

E. de T. : *Collectionner les empreintes de machines à affranchir reste encore marginal. Où se procure-t-on les pièces ?*

G.D. - Ce type de collection devient de moins en moins marginal, même si de nombreux négociants répugnent (souvent par ignorance ou manque de place) à les commercialiser, on en trouve de plus en plus souvent dans les ventes à prix nets ou même les ventes sur offre.

⇒ Mais la ressource pour les pièces modernes est illimitée ; il suffit de contacter des entreprises diverses (en variant les activités), lesquelles vous réservent généralement avec plaisir les enveloppes de leur courrier ; il ne suffit plus que de les collecter régulièrement, et de les trier rapidement, en écartant les pièces défectueuses, pour ne pas se laisser submerger. Les pièces d'origine étrangère sont plus difficiles à collectionner ; l'ACEMA dispose pour certains pays d'une documentation importante mais pour d'autres, le terrain est encore à défricher. C'est ce qui rend ce type de collection particulièrement passionnant.

Gérard DELMARRE

LA JOURNÉE DU TIMBRE 1998



-UNE ENIGME POSEE PAR JEAN-PIERRE GAUDEMER.

Entre les 10 timbres émis en 1996, 1997 et 1998 portant les noms des villes qui accueilleront la coupe du monde et les mêmes timbres du bloc France 1998 existe une différence constante. Jean-Pierre Gaudemer en conclut que nous avons, avec le bloc, 10 nouveaux timbres. Il vous engage à chercher la particularité.

La réponse sera donnée dans le bulletin de juin.



*L'Humour
au début du
Siècle*



Je cache mon adresse et ne dis pas mon nom
Vous saurez d'où vous vient ce gage d'affection





ASSURANCES *ASSURANCES et PLACEMENTS*

FOCH

ASSURANCES

20, rue Foch
LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 36 24 16
Fax 02 51 46 24 37

Place de la Mutualité
LE BOURG SOUS LA ROCHE
Tél. 02 51 46 05 62
Fax 02 51 05 12 93

RESTAURANT
Le Val d'Yon

M. et Mme ARDOUIN Jean-Claude



ZA de Belle Place - Rte Luçon
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02.51.62.31.29 Fax 02.51.44.86.82

RESTAURANT TRAITEUR

NOUVEAU MAGASIN EN VENDEE

HARPHIL

TIMBRES - MONNAIES

CARTES POSTALES - MATERIEL



Remise de 10 à 20 %
aux membres de clubs

51, rue du Maréchal Joffre (route de Bordeaux)
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02.51.46.13.99

Réservez vos achats à nos annonceurs



Partenaire du
Monde Associatif
et Culturel.

Crédit  Mutuel

Océan

la banque à qui parler